

Agriculture : une délégation d'entreprises prises danoises à Alger du 7 au 9 octobre



ALGER- Une délégation d'entreprises danoises des secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire effectuée du 7 au 9 octobre une visite en Algérie pour prospecter des opportunités de partenariat avec leurs homologues algériens, a-t-on appris auprès du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche.

Cette délégation participera à un séminaire qui sera organisé mardi à la Chambre nationale d'agriculture, selon la même source. Lors de ce séminaire, les participants examineront les opportunités de coopération et de partenariat dans les domaines de l'agriculture, des forêts et de la pêche en Algérie et au Danemark, ainsi que les aspects législatifs en la matière.

Une rencontre BtoB sera organisée en marge de cet événement, afin de permettre aux opérateurs des deux pays de discuter des opportunités d'affaires et d'étudier d'éventuels projets communs. Durant leur séjour en Algérie, les entreprises danoises visiteront également le salon de

l'élevage et de l'agroéquipement SIPSA-FILAHA. Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Chérif Omari, avait reçu dimanche en audience, la nouvelle ambassadrice du Danemark en Algérie, Vanessa Vega Saenz, avec laquelle il a abordé les relations de coopération qui lient les deux pays. Cette rencontre tenue en présence des cadres centraux du ministère et des responsables de structures sous-tutelle, "a permis aux deux parties d'évoquer les différents domaines de coopération qui existent déjà entre l'Algérie et le Danemark ainsi que les possibilités d'élargir davantage ce partenariat notamment dans le domaine agricole", selon un communiqué du ministère.

Le changement climatique



Une étude internationale a démontré que le méditerranée se réchauffe plus vite que le reste du monde

Le changement climatique aggrave la situation des maladies animales en Afrique du nord et dans les pays de la Méditerranée en général, averti lundi à Alger, l'expert en médecine vétérinaire, Rachid Bouguedour, lors du forum Maghrébin de la santé et des productions animales.

Dans sa communication portant sur la santé publique vétérinaire, présentée à l'ouverture du forum Maghrébin de la santé et des productions animales tenu au siège de la Chambre nationale de l'Agriculture à Alger, M. Bouguedour, qui est également

représentant de l'Organisation mondiale de la santé animale pour l'Afrique du Nord, a expliqué que le changement climatique en Méditerranée se produit plus rapidement par rapport aux autres régions du monde, entraînant des pathologies généralement méconnues dans la région.

Le bassin Méditerranéen inquiète beaucoup de spécialistes sur l'introduction de pathologie virale qui n'existait pas dans les pays de la région auparavant dont la peste des petits ruminants", a-t-il averti. Il a cité la fièvre aphteuse, introduite pour la première fois au Maroc en 2008.

"Cette maladie qui n'existait pas avant date dans les pays de l'Afrique du nord, a resurgit au

Maroc, en Algérie et en Libye", a-t-il rappelé, ajoutant que les pays de la région ont établi une feuille de route pour l'endiguer. Il a également cité la présence de la moustique tigre qui a envahi la région, appellent à redoubler de vigilance contre ces maladies qui constituent un problème de santé publique.



Erreurs médicales : 50 médecins poursuivis en 2019

«Au cours des neuf premiers mois de l'année, pas moins de 50 médecins ont été traduits en conseil de discipline», révèle le président du Conseil national de l'ordre des médecins.

Mohamed Berkani Bekkat a affirmé, hier, dans une déclaration à la presse nationale, que ces praticiens ont été traduits en conseil de discipline suite à des plaintes déposées par des citoyens. «Les affaires enregistrées sont liées aux erreurs médicales que ces praticiens ont commises dans les secteurs public et privé», a-t-il précisé, ajoutant que ce sont des dizaines de dossiers et plaintes qui parviennent chaque jour au niveau du conseil de discipline relevant de l'ordre des médecins contre des praticiens



de différentes spécialités. «Les dossiers déposés concernent plusieurs médecins qui ont causé de graves préjudices aux patients, et ont été directement transférés à la justice», a-t-il confié encore. Le prési-

dent du Conseil national de l'ordre des médecins a par ailleurs fait savoir que les erreurs médicales sont plus fréquentes dans certains services, tels que la chirurgie générale, la chirurgie oculaire, l'orthopédie et la gynécologie-obstétrique, et souligné que son organisme reçoit des milliers de plaintes, pour cause de négligence que subissent les patients au niveau des hôpitaux et autres structures de santé. «Les cliniques de gynécologie-obstétrique constituent le maillon faible des services hospitaliers, eu égard aux insuffisances enregistrées en

matière d'accueil des patientes de plus en plus nombreuses, auxquelles s'ajoute le nombre important de césariennes effectuées chaque jour. Des conditions pareilles ne favorisent pas la possibilité de prodiguer un service de qualité», a-t-il reconnu, soulignant la nécessité de mobiliser les moyens nécessaires au niveau de ces services qui enregistrent un flux important de malades, pour permettre aux médecins de mener «à bien» leur mission et d'assurer par la même une «meilleure» qualité de service. Le Conseil de l'ordre des médecins n'est pas la seule instance à recevoir les doléances des citoyens demandant réparation. En effet, le plus souvent, les personnes se sentant lésées se réfèrent à la tutelle et en appellent directement à l'intervention du ministre lui-même.

Cercle National de l'Armée.. Un séminaire régional intitulé «Echantillonnage et l'analyse dans un environnement hautement contaminé»

Dans le cadre de la coopération technique et en partenariat avec l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC), le Ministère de la Défense Nationale organise, du 06 au 09 octobre 2019 au Cercle National de l'Armée à Béni Messous et à l'Institut National de Criminologie et de Criminologie de la Gendarmerie Nationale, un séminaire régional intitulé «Echantillonnage et l'analyse dans un environnement hautement contaminé».

Les travaux de ce séminaire ont été inaugurés, au nom de Monsieur le Général de Corps d'Armée, Vice-Ministre de la Défense Nationale, Chef d'Etat-Major de l'Armée Nationale Populaire, par le Général-Major Ghriss Abdelhamid, Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale, en présence des officiers généraux de l'Armée Nationale Populaire, où il a mis l'accent, dans son allocution d'ouverture, sur le développement que connaît la coopération entre l'Algérie et l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques à travers cette importante manifestation et a souligné l'attachement de l'Algérie pour le développement de ses capacités techniques et opérationnelles dans le domaine de la protection et l'assistance afin de faire face à toute sorte de menace et de risque, notamment avec le contexte sécuritaire que connaît notre région actuellement.

Ce séminaire a pour objectif le développement des capacités d'assistance et de protection contre les agents chimiques de guerre et du savoir faire de spécialistes des Etats-Parties en leur qualité de premiers inter-



venants et responsables des opérations d'échantillonnage et d'analyse dans un environnement hautement contaminé, en cas d'attaque ou d'incident chimique, conformément à l'article

10 de la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques.

Les travaux du séminaire s'articuleront autour de quatre (04) modules à savoir : l'échantillonnage, les moyens de protection

individuelle, la décontamination et l'analyse ainsi que l'intervention médicale et se dérouleront sous forme d'ateliers et d'exercices pratiques animés par des experts natio-

naux et étrangers de (L'OIAC) au profit des représentants des Pays membre de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques de la Zone Afrique.

Lutte antiterroriste.. Reddition d'un terroriste aux autorités militaires à Tamanrasset

Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce aux efforts des Forces de l'Armée Nationale Populaire, un terroriste s'est rendu, ce matin du 07 octobre 2019, aux autorités militaires à Tamanrasset en 6e Région Militaire. Il s'agit du dénommé «Al-Arbi Ladmi Sid Ahmed», qui avait rallié les groupes terroristes en 2008. Ledit terroriste était en possession d'un (01) pistolet mitrailleur de type Kalachnikov et de trois (03) chargeurs garnis de munitions.

Dans le même contexte, un détachement de l'ANP a découvert et détruit, lors d'une opération de fouille et de ratissage menée dans la zone de Koudiet El-Hebalat, commune de Oued Zehour, wilaya de Skikda/5e RM, une (01) casemate pour terroristes contenant deux (02) bombes de confection artisanale et divers objets, tandis que d'autres détachements de l'ANP ont arrêté deux (02) éléments de soutien aux groupes terroristes à Tissemsilt/2e RM et Khenchela/5e RM.

Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des détachements de l'ANP ont arrêté, à Tamanrasset



et Bordj Badji Mokhtar/6e RM, (25) individus et saisi (19) groupes électrogènes, (14) marteaux piqueurs, (02) détecteurs de métaux, ainsi que (14) sacs de

mélange de pierres et d'or brut et un véhicule tout-terrain.

Par ailleurs, des Garde-côtes ont mis en échec des tentatives d'émigration clandestine de (79)

personnes, qui étaient à bord d'embarcations de construction artisanale à Chlef/1e RM, Oran et Mostaganem/2eRM, tandis que (21) immigrants clandestins

de différentes nationalités ont été interceptés à In Amenas, Tiaret et Ghardaïa.

Établissements de formation artistique et culturelle : Ouverture officielle de la nouvelle année scolaire

Le ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement et ministre de la Culture par intérim, Hassen Rabehi, a présidé, hier à Alger, l'ouverture de l'année scolaire 2019-2020 des établissements de formation artistique et culturelle, en présence de membres du Gouvernement. Dans une allocution prononcée devant les étudiants au Palais de la culture Moufdi-Zakaria, le ministre a rappelé que 416 étudiants ont rejoint les établissements de formation artistique et culturelle, tous cycles et spécialités confondus, précisant que toutes les conditions pédagogiques sont réunies pour accueillir les nouveaux étudiants. M. Rabehi s'est félicité «des efforts consentis» pour améliorer la qualité des programmes pédagogiques, notamment à travers l'introduction du système Licence-Master-Doctorat (LMD) et sa généralisation à tous les domaines de formation, à l'instar de la musicologie, des beaux-arts et du patrimoine culturel. Le ministre a annoncé l'ouverture des inscriptions pour le Master en patrimoine à l'École nationale de conservation et restauration des biens culturels (ENCRBC), qui aura à partir de

cette année un nouveau siège à Tipasa.

M. Rabehi a rappelé les accords de partenariat entre les écoles de formation culturelle et artistique et leurs homologues de plusieurs pays étrangers, des accords qui permettent «un échange d'expériences et la production d'œuvres communes». Ont assisté à l'ouverture de la nouvelle année scolaire, le ministre de l'Éducation nationale, Abdehakim Belabed, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Tayeb Bouzid, des directeurs d'instituts de formation culturelle et artistique ainsi que des cadres du secteur de la culture. La rentrée scolaire de cette année concerne l'ENCRBC, l'École supérieure des Beaux arts (ESBA), l'Institut national supérieur de musique (INSM) et l'Institut supérieur des métiers des arts du spectacle (ISMAS).

Proposition d'ouverture, à Constantine, d'un nouveau centre culturel de l'Institut Cervantès

L'Espagne a proposé l'ouverture, à Constantine, d'un nouveau centre culturel de l'Institut



Cervantès pour l'enseignement de la langue espagnole, a fait savoir le ministre. Lors d'une audience accordée au directeur général de l'Institut Cervantès, M. Luis Garcia Montero, le ministre a affirmé que l'Algérie «accueille favorablement cette proposition», et les deux parties œuvrent à la consolidation des relations culturelles au regard de leur importance dans le renforcement des relations entre l'Algérie et l'Espagne», qui connaîtront un développement

«considérable», dans tous les domaines culture, politique et économique.

Les relations bilatérales sont «exceptionnelles» et les deux pays ont «la volonté» de les hisser à de nouvelles «étapes qualificatives», à même de raffermir les liens d'amitié entre les deux pays et les relations de bon voisinage, a ajouté M. Rabehi. De son côté, M. Luis Garcia Montero a mis en avant l'importance d'ouvrir de nouveaux centres en Algérie et la volonté de son pays à «renforcer

la coopération dans le domaine de l'histoire et de la mémoire commune avec l'Algérie», qualifiant les relations entre les deux pays de «bonnes».

Le directeur général de l'Institut Cervantès a salué l'intérêt que portent les étudiants algériens à la langue et à la culture espagnole, précisant que les centres culturels Cervantès d'Oran et d'Alger comptent parmi les centres qui connaissent un engouement de la part de cette catégorie.

Agriculture : une délégation d'entreprises danoises à Alger du 7 au 9 octobre

ALGER- Une délégation d'entreprises danoises des secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire effectuée du 7 au 9 octobre une visite en Algérie pour prospecter des opportunités de partenariat avec leurs homologues algériens, a-t-on appris auprès du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche.

Cette délégation participera à un séminaire qui sera organisé mardi à la Chambre nationale d'agriculture, selon la même source.

Lors de ce séminaire, les participants examineront les opportunités de coopération et de partenariat dans les domaines de l'agriculture, des forêts et de la pêche en Algérie et au Danemark, ainsi que les aspects législatives en la matière.

Une rencontre BtoB sera organisée en marge de cet événement, afin de permettre aux opérateurs des deux pays de discuter des opportunités d'affaires et d'étudier d'éventuels projets communs.

Durant leur séjour en Algérie, les entreprises danoises visiteront également le salon de l'élevage et de l'agroéquipement SIPSA-FILAHA. Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Chérif Omari, avait reçu dimanche en audience, la nouvelle ambassadrice du Danemark en Algérie, Vanessa Vega Saenz, avec laquelle il a abordé les relations de coopération qui lient les deux pays.

Cette rencontre tenue en présence des cadres centraux du ministère et des responsables de structures sous-tutelle, «a permis aux deux parties d'évoquer les différents domaines de coopération qui existent déjà entre l'Algérie et le Danemark ainsi que les possibilités d'élargir davantage ce partenariat notamment dans le

domaine agricole», selon un communiqué du ministère.

Le ministre a souligné, à cette occasion, le caractère stratégique du secteur de l'agriculture en Algérie sur le plan économique et social, et qui participe au Produit intérieur brut du pays à hauteur de 12%.

M.Omari a aussi mis en avant la politique du gouvernement de diversifier l'économie du pays en tablant sur des secteurs productifs notamment l'agriculture, «un secteur qui ne cesse de faire des progrès en quantité et en qualité».

A cet effet, il a évoqué d'importantes opportunités de partenariat qui s'offrent aux opérateurs des deux pays afin de concrétiser des projets «gagnant-gagnant».

Il a cité, dans ce sens, plusieurs domaines susceptibles de constituer un potentiel de partenariat, tels que les forêts et leurs produits ligneux et non ligneux, les plantes aromatiques et médicinales, la pêche et l'aquaculture afin d'augmenter la production nationale, l'agriculture biologique, la logistique et le packaging, avec des possibilités de création de plates forme logistiques notamment au Sud du pays dédiées à l'exportation de produits agricoles notamment vers le continent africain, précise le communiqué.

L'Ambassadrice a souligné, quant à elle, «l'excellence des relations entre les deux pays estimant qu'il existe beaucoup d'opportunités pour renforcer encore davantage la coopération entre l'Algérie et le Danemark notamment dans le domaine agricole qui revêt une importance capitale dans l'économie danoise, puisque 25% de ses exportations sont d'origine agricole», note la même source.

Le pétrole enregistre une forte baisse

Le pétrole a enregistré, en ce début du mois d'octobre, sa plus forte baisse hebdomadaire depuis juillet, une série de données économiques décevantes ayant exacerbé les craintes d'une récession mondiale.

Selon les analystes, la courbe de l'or noir ne réagit plus aux risques géopolitiques, pourtant exacerbés depuis des mois, se focalisant plutôt sur les risques de récession économique mondiale et la baisse de la demande, face à une offre abondante, malgré les efforts de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) qui suit scrupuleusement ses coupes de production.

Face à la situation, même le Nigeria s'est dit prêt à procéder à des baisses plus accentuées de sa production si nécessaire. Le Nigeria, membre de l'OPEP, a ainsi estimé jeudi dernier que la demande de pétrole serait «très difficile» l'année prochaine, ce qui le pousse à faire plus d'efforts pour restreindre son offre qui, ajoutée à la surabondance de l'offre irakienne, plombe quelque peu les efforts de l'Opep.

La préoccupation face à une demande berne, combinée aux réparations rapides effectuées sur les installations pétrolières endommagées en Arabie Saoudite, ont fait disparaître les gains pétroliers résultant des attaques houthis lancées le 14 septembre sur les installations pétrolières saoudiennes.

«Les marchés pétroliers se concentrent sur les risques macroéconomiques graves, mais évitent également le risque géopolitique le plus élevé depuis des années», a écrit Ed Morse, analyste chez Citigroup Inc, cité par Bloomberg.

«Alors que les marchés ne tiennent pratiquement plus compte du risque d'approvisionnement, l'attention reste centrée sur ce qui devrait presque universellement être une année de croissance de la demande nettement plus faible.»

Les signes de détérioration économique aux Etats-Unis, en Chine et en Allemagne aggravent les perspectives de consommation déjà fragiles des combustibles. Par ailleurs, le pétrole a été sous pression toute la semaine à la suite d'une série de données économiques moroses aux Etats-Unis.

Selon Bloomberg, une mesure-clé de l'activité du secteur des services aux Etats-Unis est tombée à son plus bas niveau en trois ans, alors que l'indicateur d'emploi affichait sa plus faible valeur en plus de cinq ans.

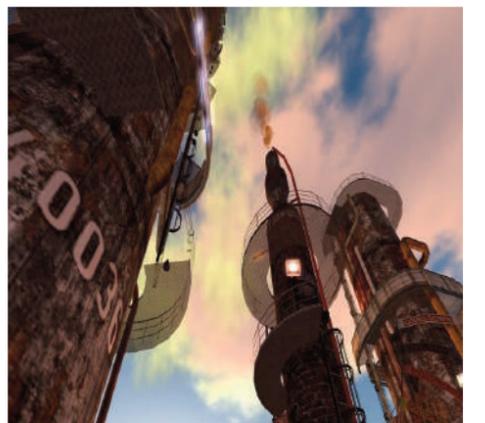
La hausse de 0,7% des contrats à terme négociés à New York vendredi n'était pas suffisante pour corriger une baisse de 5,5% pour la semaine.

L'augmentation de la masse salariale aux Etats-Unis et le taux de chômage le plus bas en cinq décennies compromettent les perspectives de réduction des taux d'intérêt par la Réserve fédérale.

Le West Texas Intermediate pour livraison en novembre a augmenté de 36 cents pour s'établir à 52,81 dollars le baril sur le New York Mercantile Exchange. Le Brent pour livraison en décembre a augmenté de 66 cents pour s'établir à 58,37 dollars sur le marché ICE Futures Europe Exchange. Il s'est échangé au WTI avec une prime de 5,63 dollars pour le même mois.

Dans ce contexte, Washington et Pékin devraient reprendre les négociations commerciales de haut niveau la semaine prochaine, mais les chances d'une percée à court terme ne semblent pas être grandes. Pendant ce temps, les Etats-Unis ont imposé des droits de douane sur les marchandises européennes, y compris les avions et les produits laitiers, cette semaine. Des actualités qui ne sont pas de nature à renforcer le prix du pétrole.

S.ZENEB



Mourad Abadji

L'Algérie veut faire de l'INCC un laboratoire africain d'analyse des échantillons

L'Algérie entend soumettre une proposition visant à faire de l'Institut national de criminalistique et de criminologie de la Gendarmerie nationale un laboratoire africain d'analyse des échantillons, a indiqué à Alger le directeur des affaires politiques internationales au ministère des Affaires étrangères, Mourad Abadji. Dans une déclaration, en marge du séminaire régional organisé par le ministère de la Défense nationale sur "l'échantillonnage et l'analyse dans un environnement hautement contaminé", le

responsable a précisé que compte tenu de l'expérience et de l'expertise acquises par l'Institut national de criminalistique et de criminologie, il sera, à cette occasion, proposé d'en faire un Laboratoire "à dimension africaine pour l'analyse des échantillons en partenariat avec le secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)". L'Algérie possède d'énormes potentialités qui lui permettent d'abriter un centre régional à travers lequel elle pourra prêter toute l'assistance aux pays africains, a es-

timé M. Abadji, soulignant que l'Institut national de criminalistique et de criminologie figurait parmi les meilleurs centres au monde. Concernant ce séminaire de deux jours, le responsable a estimé que son organisation en Algérie témoignait d'une reconnaissance internationale de la place qu'elle occupe et de son rôle dans le cadre de l'Organisation, d'autant qu'"il intervient dans une conjoncture mondiale et politique très complexe marquée par la montée des groupes terroristes dans le monde", a-t-il dit. Le séminaire sera l'occasion

de prendre connaissance des pratiques les plus récentes en matière d'échantillonnage et d'analyses dans un environnement contaminé à l'échelle mondiale, permettant ainsi de développer les capacités et l'expertise des spécialistes africains dans ce domaine, a-t-il ajouté. Ce séminaire, qui se poursuivra jusqu'au 9 octobre, vise à développer les capacités d'assistance et de protection contre les agents chimiques de guerre et à renforcer le savoir-faire des spécialistes des Etats membres en leur qualité de premiers intervenants et

de responsables des opérations d'échantillonnage et d'analyse dans un environnement hautement contaminé, en cas d'attaque ou d'incident chimique. Les travaux de ce séminaire auxquels assistent des généraux-majors et des généraux de l'Armée nationale populaire (ANP) s'articulent autour de quatre (4) modules à savoir l'échantillonnage, les moyens de protection individuelle, la décontamination et l'analyse ainsi que l'intervention médicale.

k.s

Zitouni révèle plusieurs projets de films sur les héros de la révolution

Le ministre des Moudjahidine, Tayeb Zitouni, a fait état à Skikda de plusieurs projets de films sur les héros de la Révolution de libération dont le chahid Zighoud Youcef. Dans une rencontre avec la presse au musée régional du moudjahid "colonel Ali Kafi", le ministre a précisé que le projet de film sur Zighoud Youcef se trouve actuellement au niveau du Centre national d'études et de recherches sur le mouvement national et la révo-

lution du 1er novembre 1954, dont "la commission scientifique a approuvé", précisant que le "lancement de la production n'a pu se faire faute de financement", a-t-il déclaré. Le ministre des Moudjahidine a toutefois fait savoir que des contacts ont été engagés avec le ministère de la Culture pour dégager le budget nécessaire pour la réalisation de ce long métrage au moment où le pays se prépare à célébrer le 65ème anniversaire de la révolution de

novembre. Concernant les dossiers en suspens entre l'Algérie et la France, se rapportant à la période de l'occupation française du pays, le ministre a considéré que "les autorités françaises n'affichent pas une volonté sincère de traiter ces dossiers dont celui de la récupération des archives de la révolution libératrice et des crânes des chouhada de la résistance populaire et l'indemnisation du peuple algérien pour les crimes perpétrés à son encontre le long

de la période d'occupation". Zitouni a déclaré à ce propos que des réunions ont été tenues par les commissions communes entre les deux pays estimant qu'"il existe un blocage du côté de la partie française". "Actuellement, les relations avec la France concernant les dossiers de récupération des crânes des chouhada de la résistance populaire et des archives ainsi que des disparus durant la révolution libératrice et l'indemnisation des crimes liés aux essais

nucléaires dans le Sahara algérien sont gelées", a indiqué le ministre qui en a imputé la responsabilité à la partie française. "La France quoi qu'elle fasse pour retarder les choses demeurera tenue de présenter des excuses officielles, reconnaître ses crimes et indemniser les Algériens", a ajouté le ministre qui a inauguré auparavant un cimetière de chouhada dans la commune de Zitouna, où il a assisté à la ré-inhumation des restes de 30 chouhada.

Charfi : aux citoyens de décider de leur avenir

Installation des coordinateurs des délégations des wilayas du Centre

La prochaine Présidentielle "permettra aux citoyens de décider de leur avenir, Le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi a supervisé, à Alger, l'installation des coordinateurs des délégations des wilayas relevant de l'Autorité, au niveau des wilayas d'Alger, Blida, Tipasa et de Boumerdes. Il s'agit de M. Ben Necf Mouloud, avocat et ensei-

gnant universitaire, installé à Alger, de M. Sidi Moussa Mohamed Charif, enseignant universitaire, installé à Blida, de Zerguane El Haouass, Huissier de justice, installé à Tipasa et de M. Zaatchi Salim, journaliste, installé à Boumerdes. S'exprimant lors d'un point de presse au terme de la cérémonie d'installation, M. Charfi a indiqué que les coordinateurs des délégations de wilayas de l'ANIE "ont

été minutieusement choisis, en prenant compte de leur niveau d'instruction et de leur compétence", relevant qu'ils seront "de véritables représentants de l'ANIE au niveau local et s'acquitteront de toutes les missions sensibles, depuis le suivi de la campagne électorale dans ses différents aspects organisationnels, avec comme souci l'égalité entre les candidats, jusqu'à la fin de l'opération électorale", a-t-il

insisté. Evoquant la prochaine échéance électorale, le président de l'ANIE a estimé que la prochaine Présidentielle "permettra aux citoyens de décider de leur avenir, en choisissant leur président de la République, qui sera pleinement habilité à prendre les mesures idoines à même de relancer la croissance socioéconomique et assurer le bon fonctionnement des institutions, en général". Répondant aux

questions des journalistes, M. Charfi a précisé que les activités menées par certains postulants à la candidature pour l'élection présidentielle "ne s'inscrivent pas, du point de vue juridique, dans le cadre la campagne électorale, laquelle débutera officiellement à la date fixée par la Loi. Une fois la campagne électorale lancée, l'ANIE interviendra, si des cas de dépassements sont enregistrés".

En présence des représentants de 16 agences Ouverture de la 28ème Assemblée générale de l'AMAN à Alger



L'Alliance des agences de presse méditerranéennes (AMAN) tient aujourd'hui et demain à Alger, sa 28ème Assemblée générale en présence des représentants de 16 agences, membres de l'Alliance dont l'agence Algérie Presse Service (APS). Plusieurs questions sont à l'ordre du jour de cette assemblée dont le programme prévoit un atelier sur le thème "Agences de presse face aux nouveaux défis: Une opportunité de mutation vers un média global". Les questions organiques relatives à l'AMAN sont également au programme de cette session qui devrait, en outre, arrêter la date et fixer le lieu de la prochaine Assemblée générale de l'Alliance. Une cérémonie de remise des prix des meilleurs articles et photos de presse sera organisée à l'occasion de cette assemblée gé-

nérale. Créée en 1991, l'AMAN regroupe les agences de presse d'Algérie, de France, d'Italie, d'Espagne, du Portugal, de Grèce, de Chypre, d'Albanie, de Serbie, de Croatie, de Turquie, du Liban, de la Palestine, de la Libye, de la Tunisie, de la Mauritanie, du Maroc, d'Egypte et de Syrie. L'idée de créer un organisme regroupant des agences de presse méditerranéennes avait été lancée lors d'un colloque international sur "La Méditerranée et la communication de demain", organisé à Tunis. L'Alliance s'est fixée pour objectif le renforcement d'échange d'informations, du dialogue, du développement et de la coopération entre les agences de presse méditerranéennes. Alger a accueilli à deux reprises l'assemblée générale de cette association internationale, en octobre 2003 et juin 2009.

Révision des listes électorales 128 000 nouveaux inscrits et 40 000 cas de décès



Le président l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi a annoncé, à Alger, les résultats préliminaires de la révision exceptionnelle des listes électorales qui prit fin officiellement, avant-hier, avec un total de 128 000 nouveaux inscrits et 40 000 cas de décès". Lors d'une conférence de presse tenue à l'issue de l'installation des coordinateurs de l'ANIE au niveau des wilayas du centre, M. Charfi a affirmé que les résultats préliminaires de l'opération font état de "128 000 nouveaux inscrits et 40 000 cas de décès, enregistrés au niveau des communes et rectifiés lors de la révision des listes électorales, en sus de 75 390 dossiers relatifs au changement de résidence". L'ANIE procédera ultérieurement à l'annonce des chiffres définitifs de l'opération de révision, lancée le 22 septembre dernier, conformément aux dispositions de la loi organique portant régime électoral.

La révision exceptionnelle des listes électorales a été lancée, conformément au décret présidentiel portant convocation du corps électoral en prévision de l'élection présidentielle du 12 décembre, signé par le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah le 15 septembre dernier. M. Bensalah avait appelé les citoyens à faire de ce rendez-vous "le point de départ du processus de renouveau de notre Nation et à œuvrer avec force et massivité à la réussite de cette échéance électorale qui permettra à notre peuple d'élire le futur Président, lequel aura toute légitimité pour conduire les destinées de notre pays et prendre en charge ses aspirations". "Aujourd'hui, il est temps de faire prévaloir l'intérêt suprême de la patrie sur toutes autres considérations, car elle est notre dénominateur commun et qu'il y va de l'avenir de notre pays, de nos enfants", avait affirmé le chef de l'Etat.

Pour assurer un climat propice Le Conseil national de l'hygiène, de sécurité et de médecine du travail et la commission nationale des maladies professionnelles installés

Le ministre de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité sociale, Hassan Tidjani Haddam a procédé, avant-hier à Alger, à l'installation du Conseil national de l'hygiène, de sécurité et de médecine du travail et de la Commission nationale des maladies professionnelles, a indiqué un communiqué du ministère. Dans une allocution prononcée à cette occasion, le ministre a souligné que "l'installation de ces deux organismes s'inscrit dans le cadre d'un effort national à travers lequel les autorités publiques veillent à assurer un climat propice", ajoutant que la création et la dynamisation de tels cadres renforcera les mécanismes de coordination pour assurer le contact direct entre les diffé-

rents intervenants. Cette installation contribue à la mise en place de mécanismes pour "améliorer la prévention et la sécurité professionnelles, à travers la présentation de propositions et l'élaboration de rapports pour asseoir des mécanismes nationaux modernes et adaptés aux différentes activités professionnelles". "L'Algérie dispose d'un système complémentaire en matière de textes législatifs et organisationnels ainsi que plusieurs politiques et programmes gouvernementaux qui englobent la formation et l'orientation en matière de sécurité et de santé professionnelles qui veillent à protéger les salariés des risques d'accidents de travail et des ma-

nistres. Pour rappel, le Conseil national d'hygiène, de sécurité et de médecine du travail est chargé de participer, par des recommandations et des avis, à la définition de la politique nationale de prévention des risques, selon l'article 27 de la loi N 88-07 relative à l'hygiène, à la sécurité et à la médecine du travail. La Commission des maladies professionnelles a pour mission de proposer et de donner son avis sur la liste des maladies présumées d'origine professionnelle. Elle est également chargée de définir les travaux susceptibles d'engendrer ces pathologies, ainsi que la durée d'exposition aux risques correspondant à ces tâches.

k.s

En tant que facteur de cohésion sociale Belmehdi souligne la nécessité de valoriser le référent religieux national

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, a insisté à Annaba sur "la nécessité de valoriser le référent religieux national en tant que facteur de cohésion sociale dans lequel se reconnaissent les Algériens". Présidant l'ouverture des travaux d'une conférence nationale des cadres du secteur dans un hôtel de la ville en présence de cadres centraux, directeurs de wilaya et autorités locales, le ministre a souligné que ce référent autour duquel s'étaient rassemblés un certain 1er novembre 1954 les forces nationales et tous les algériens pour la cause nationale doit aujourd'hui être présent pour "préserver la cohésion sociale face aux défis actuels et futurs". Le ministre a également appelé les acteurs du secteur des affaires religieuses, à leur tête les imams, à mettre en valeur ce référent religieux national en accompa-

gnement les transformations sociales par un discours religieux qui immunise la société, préserve la patrie et protège la cohésion sociale. Il a également insisté sur la nécessaire adaptation aux mutations opérées notamment avec l'avènement des réseaux sociaux. Cette rencontre de deux jours s'inscrit dans le cadre d'une série de conférences similaires organisées par le ministère des Affaires religieuses sur les thèmes et les questions d'envergure nationale ou intéressant le secteur. Trois axes sont par ailleurs débattus durant ces deux jours, à savoir "la fetwa et le discours religieux", "le rôle de la zakat et des wakfs dans le développement socioéconomique" et "les médias électroniques et les mécanismes de leur utilisation pour le développement des performances du secteur".

s.i



Participer à enrichir la littérature numérique Un impératif pour s'inscrire dans la modernité



Les participants au colloque international sur "la littérature numérique, défis et perspectives", ouvert avant-hier à l'université Mohamed Khider de Biskra, ont considéré que la contribution à l'enrichissement de la littérature numérique est un impératif pour s'inscrire dans la modernité. Dans ce contexte, Amel Mansour de l'université de Biskra a souligné que la littérature numérique cible un lectorat ouvert sur les réseaux sociaux, à majorité jeune, et prend des formes différentes de celles de la littérature classique en dépit d'une certaine opposition liée à la non-assimilation de certains de l'évolution technique en cours. Pour sa part, l'universitaire Mohamed Salah Hussein Senadjla de Jordanie, estime que la littérature numérique utilise un langage nouveau puisant souvent dans le lexique des nouvelles technologies de l'information et de la communication et participe à la réduction du fossé numérique conséquent aux

résistances à la modernité. "Les nouvelles générations produiront de la littérature numérique plus apte à atteindre et à exprimer les préoccupations de l'homme moderne qui vit au travers des smartphones et des appareils informatiques", a ajouté l'universitaire, relevant que cette littérature a sa propre esthétique. Pour Marie-Anne Paveau de l'université de Paris (France), la propagation de la littérature numérique diffère de la littérature classique mais ne l'élimine pas, estimant par ailleurs, que la langue et la technologie sont des milieux pour l'évolution l'un de l'autre et non pas seulement un moyen l'un pour l'autre. Organisé par la faculté des lettres et langues de l'université de Biskra, le colloque international sur "la littérature numérique, défis et perspectives" est clôturé hier par la présentation de conférences d'universitaires nationaux et étrangers ainsi que des travaux en ateliers.

s.i

Secteur social Eddalia appelle les opérateurs privés et diplômés universitaires à investir



La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Ghania Eddalia a appelé, à Saida, les investisseurs privés et les diplômés universitaires à investir dans le domaine social. Animant une conférence de presse dans le cadre de sa visite d'inspection dans la wilaya, la ministre a souligné que les investisseurs privés et les diplômés universitaires sont en mesure d'investir dans le secteur social au profit des personnes âgées et des handicapés. Elle a fait savoir que les établissements relevant du secteur de la solidarité sociale ne pourront plus à l'avenir prendre en charge les personnes handicapées dont le nombre est grandissant au niveau national. Mme Eddalia a indiqué que les familles aux bons revenus peuvent placer leurs enfants handicapés dans des établissements spécialisés de leur choix et permettre ainsi à ceux de l'Etat de prendre en charge les personnes aux besoins spécifiques issues de familles vulnérables et démunies. La ministre a donné le coup

Établissements de formation artistique et culturelle Ouverture de la nouvelle année scolaire

Le ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement et ministre de la Culture par intérim, Hassen Rabehi a présidé, avant-hier à Alger, l'ouverture de l'année scolaire 2019-2020 des établissements de formation artistique et culturelle, en présence de membres du Gouvernement. Dans une allocution prononcée devant les étudiants au Palais de la culture Moufdi Zakaria, le ministre a rappelé que 416 étudiants ont rejoints les établissements de formation artistique et culturelle, tous cycles et spécialités confondus, précisant que toutes les conditions pédagogiques sont réunies pour accueillir les nouveaux étudiants. M.Rabehi d'est félicité "des efforts consentis" pour améliorer la qualité des programmes pédagogiques, notamment à travers l'introduction du système Licence-Master-Doctorat (LMD) et sa généralisation à tous les domaines de formation, à l'instar de la musicologie, des beaux-arts et du patrimoine culturel. Le ministre a annoncé l'ouverture des inscriptions pour le Master en patrimoine à l'Ecole nationale de conservation et restauration des biens culturels (ENCRBC), qui aura à partir de cette année un nouveau siège à Tipasa. M.Rabehi a rappelé les accords de partenariat entre les écoles de formation culturelle et artistique et leurs homologues de plusieurs pays étrangers, des accords qui permettent "un échange d'expériences et la production d'œuvres communes". Ont assisté à l'ouverture de la nouvelle année scolaire, le ministre de l'Éducation nationale, Abdehakim Belabed, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Tayeb Bouzid, des directeurs d'instituts de formation culturelle et artistique ainsi que des cadres du secteur de la culture. La rentrée scolaire de cette année concerne l'ENCRBC, l'Ecole supérieure des Beaux arts (ESBA), l'Institut national supérieur de musique (INSM) et l'Institut supérieur des métiers des arts du spectacle (ISMAS).

s.i

Le Monde

De l'administration

Quotidien National d'Information

**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST RESERVÉ
POUR VOS PUBLICITÉS**

Pour plus de détails contactez nous au :



023 95 70 70

Ou par Email au :



monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde
De l'administration

Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

RÉDACTEUR EN CHEF

A.SALIM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
023957070

COMPTE NUMERO

005001112145636147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DIFFUSION

QUEST- CENTRE- EST

IMPRESSION

SIA

L'économiste Mohamed Boukhari Un endettement extérieur serait sans danger pour l'économie

Le recours à l'endettement extérieur ne constituera aucun danger sur l'économie de l'Algérie, pour peu que soient respectées les conditions annoncées au préalable, notamment le ciblage des projets économiquement rentables, a affirmé à Alger l'économiste, Mohamed Boukhari. M. Boukhari a précisé que "le Gouvernement a choisi de recourir à la meilleure solution possible qui soit pour financer le déficit budgétaire, à savoir l'endettement extérieur", ajoutant

tant que "l'endettement extérieur ne saurait constituer un danger sur l'économie, s'il se fait dans le respect des modalités et conditions présentées par le ministre des Finances. L'endettement extérieur ne concernera que certains projets sélectionnés à caractère économique et non social, a-t-il expliqué, ajoutant que "ces projets doivent être structurés et impacter positivement l'économie nationale". Pour ce faire, poursuit M. Boukhari, une commission composée

de représentants des départements ministériels et d'experts de la Banque d'Algérie (BA) et des banques commerciales sera mise sur pied afin de procéder à la sélection des projets concernés après examen des études y afférentes, avant de les soumettre aux instances internationales spécialisées dans le financement du développement. Ces dernières n'approuvent les projets qu'une fois leur rentabilité économique avérée. De ce fait, les projets qui bénéficieront d'un financement

extérieur seront "étudiés de manière complémentaire et conformément aux standards internationaux", donc économiquement rentables et ne constituant aucun danger, a fait savoir l'expert. Ce type d'endettement extérieur diffère totalement de l'endettement auprès du FMI qui exige d'un pays d'opérer des réformes structurelles avant d'accorder tout prêt pour allier le déficit budgétaire, en cas d'impossibilité de trouver des ressources financières alternatives.

M. Boukhari a cependant émis plusieurs réserves concernant l'endettement extérieur consistant, essentiellement, en le recours par le Gouvernement dans le cadre du budget de 2020 à la baisse de 39,7% des dépenses d'équipements en termes de valeur des autorisations de programmes, soit la réduction du nombre de projets rentables qui augmenteraient la capacité de l'économie nationale à supporter la dette.

s.i

Campagne nationale de boisement

Mise en terre de plants d'arganiers à la réserve de Touiref-Bouam

Une large opération de plantation d'arbustes d'arganier a été lancée hier au niveau de la réserve naturelle de Touiref-Bouam dans la wilaya de Tindouf, dans le cadre de la campagne nationale de boisement initiée par le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, a-t-on appris des responsables de la Conservation locale des Forêts. L'opération, dont le lancement s'est déroulé en présence de cadres de l'entreprise régionale de l'ingénierie rurale de Béchar, a ciblé une superficie de 200 hectares pour le développement de plants de cette espèce végétale rare, a indiqué le conservateur des forêts de Tindouf, Tayeb Amari. La pépinière de Tindouf fait partie de plus de 50 unités similaires existantes à travers le territoire national, dans le cadre des efforts de préservation de la richesse sylvoicole et la valorisation des espèces rares, à l'instar de l'arganier et de l'acacia. La campagne, à laquelle prennent part des élus locaux et l'association de préservation de l'arganier de la wilaya de Tindouf, vise la mise en terre d'arbustes, en plus du développement de cette plante par germination dans des sachets qui sont ensuite attribués aux citoyens et représentants de la société civile pour la réhabilitation de cette espèce végétale qui occupe plus de 672 ha à travers les zones de Touiref-Bouam, Targuent et Merkala, selon la même source. Par souci de protéger et de valoriser les ressources naturelles de la région, notamment l'arganier et ses dérivés, une enveloppe de huit (8) millions DA a été dégagée, au titre d'un partenariat conclu, au début de septembre dernier à Tindouf, entre la Conservation des Forêts et la Chambre de l'Artisanat et des Métiers (CAM), pour la formation de 200 femmes chargées de l'extraction de l'huile d'arganier, a révélé le conservateur des forêts de Tindouf.

S.I

Institut panafricain de l'eau, de l'énergie et du changement climatique Sortie d'une promotion de 66 étudiants

Le palais de la culture "Abdelkrim Dali" de Tlemcen a abrité avant-hier la cérémonie de sortie de la quatrième promotion d'étudiants de l'Institut panafricain pour les sciences de l'eau, de l'énergie et du changement climatique formée de 66 étudiants issus de 26 pays d'Afrique. La cérémonie de sortie de la promotion a été rehaussée par la présence de Sarah Anmyang Agbor, commissaire de l'Union africaine pour les ressources humaines et la recherche technologique, de représentants de l'ambassade d'Allemagne en Algérie et de diplomates africains, ainsi que les autorités locales, des enseignants et des parents d'étudiants venus de plusieurs pays d'Afrique. La res-

ponsable de l'UA a valorisé les efforts d'encadrement assuré par l'Institut africain qui a vu le jour en 2014 grâce à un partenariat entre l'Algérie, l'Allemagne et l'Union africaine. Sarah Anmyang Agbor a, en outre, mis en valeur ce partenariat qui "permet à des étudiants africains d'acquérir une somme de connaissances afin qu'ils puissent dans leurs pays respectifs faire face aux problèmes de l'eau, de l'énergie et du changement climatique et apporter les solutions adéquates". Pour sa part, le directeur de l'Institut, Abdellatif Zerga, a exprimé sa satisfaction quant au niveau de la formation dispensée dans l'établissement qu'il dirige, soulignant que l'Institut "s'améliore d'année en année, de par la

qualité des encadreurs qui viennent du monde entier dispenser des cours d'une à deux semaines et aussi par la diversité des sujets de recherche des étudiants qui s'intéressent aux problèmes qui entravent le développement dans leurs pays respectifs dans les domaines de l'eau, de l'énergie et du changement climatique". L'Institut panafricain à Tlemcen vise principalement "à former une nouvelle élite africaine qui contribuera au développement durable du continent en apportant les solutions nécessaires aux lacunes techniques qui entravent le développement notamment en matière d'eau, d'énergie et du réchauffement climatique", a conclu Abdellatif Zerga.

Espaces frontaliers du sud algérien

Vers la création de zones économiques

L'Algérie planifie la création de zones économiques spéciales dans les espaces frontaliers de son grand Sud pour parvenir à une meilleure intégration économique avec le reste du continent africain, a annoncé hier à Alger le ministre du Commerce, Said Djellab. "Dans le but notamment de mettre en valeur la diversification du tissu industriel national, le gouvernement algérien prévoit la mise en place de zones économiques spéciales dans les es-

paces frontaliers du grand sud algérien pour faire de ces régions un point d'intégration économique africaine", a indiqué M. Djellab dans une allocution prononcée à l'occasion de la tenue de la Conférence nationale sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Le ministre a, dans ce contexte, mis en exergue le "rôle moteur" des Conseils d'hommes d'affaires dans la croissance des échanges et le partenariat entre les pays africains. Selon M.

Djellab, le "défi est grand pour donner aux opérateurs économiques et aux jeunes tous les moyens pour faire d'eux des acteurs dynamiques de l'Afrique que nous voulons développée". D'autre part, le ministre a rappelé la mise en place d'une stratégie nationale spécifique à l'implication de l'Algérie dans la ZLECAf, qui s'inspirera de la politique économique du pays.

b.m

Début de la Conférence nationale sur les enjeux de la ZLECAf

Une Conférence nationale sur les enjeux de la Zone de libre-échange commercial africain (ZLECAf) et la stratégie nationale adaptée, a débuté hier à Alger en présence de plusieurs ministres algériens, africains et des représentants d'institutions africaines, ainsi que des experts, universitaires et acteurs économiques nationaux et étrangers. Présidé par le ministre du Commerce, Said Djellab, cet événement est axé sur les perspectives et les aspirations des pays africains vis-à-vis de la ratification de l'Accord commercial global à travers lequel s'effectue l'échange des biens et des services, l'investissement, les droits de la propriété intellectuelle et la politique de concurrence sans restrictions entre les pays membres de l'Union africaine (UA) en vue de renforcer le commerce intra-africain, suivant la logique de l'intérêt mutuel. Intervenant à l'ouverture de la Conférence, M. Djellab a souli-

gné que "cette rencontre, qui sans doute, permettra de faire connaître davantage les ambitieux objectifs recherchés de cette Zone de libre-échange, qui consistent à promouvoir le développement du potentiel économique africain et de contribuer ainsi à l'intensification du commerce intra-africain et au développement de nos économies respectives et la prospérité de nos peuples". Plusieurs panels seront organisés à l'occasion de la conférence et qui aboutiront à des recommandations permettant la mise en place d'une feuille de route en prévision de l'établissement d'une stratégie nationale autour de la ZLECAf. La ZLECAf est un espace permettant la libre circulation des biens et des services entre les États membres de l'Union africaine (UA). L'accord portant création de la ZLECAf a été signé par 44 pays africains lors de son lancement en mars 2018 à Kigali (Rwanda). Cet accord est entré



en vigueur le 30 mai 2019. Cet espace constitue un marché de 1,2 milliard de personnes et un produit intérieur brut combiné

de 2,5 milliards de dollars, ainsi qu'un potentiel commercial estimé à plus de 3.000 milliards de dollars. La ZLECAf devrait

être effectivement opérationnelle à partir de juillet 2020.

k.a

Ouargla Réhabilitation de plus de 290 écoles primaires

Au moins 297 écoles primaires implantées à travers différentes communes de la wilaya d'Ouargla ont bénéficié de la réhabilitation au cours des trois dernières années, a-t-on appris auprès des services de la direction locale de l'Education. Entrant dans le cadre des efforts menés pour améliorer les conditions de scolarisation des élèves, l'opération a nécessité un financement de 5

milliards DA, dégagé sur le budget de wilaya, le Plan de développement communal et la Caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales notamment, a-t-on précisé. L'opération, dont les travaux sont en voie d'achèvement, a touché les façades des écoles, les cours, les sanitaires et les salles de classe en état de dégradation, la rénovation des réseaux divers et d'éclairage, en plus de la réparation de certains

équipements. Elle a également porté sur l'aménagement des espaces verts ainsi que sur la réparation des systèmes de climatisation et de chauffage, a-t-on détaillé. En revanche, peu d'opérations du genre ont été retenues en faveur des établissements éducatifs des cycles moyen et secondaire, selon la même source, qui précise que la wilaya s'est occupée de la réhabilitation de quelque Collèges d'enseigne-

ment moyen (CEM) seulement et qu'il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne la remise en état des structures pédagogiques des cycles d'enseignement précités. Par ailleurs, la direction de l'Education a fait état de 107.600 élèves bénéficiant de la restauration scolaire au niveau de 324 cantines. Concernant la solidarité scolaire, la direction du secteur a attribué jusqu'à septembre dernier plus de 12.800

trousseaux scolaires et 60.000 primes de solidarité scolaire (5.000 DA) ainsi que pas moins de 1.183.850 manuels scolaires dans les trois paliers de l'enseignement, au titre de la nouvelle année scolaire (2019/2020) qui a été marquée par l'ouverture de dix (10) établissements éducatifs (9 groupements scolaires et un CEM).

k.s

Ouargla 18 tonnes de déchets plastiques collectés

Pas moins de 18 tonnes de déchets plastiques ont été collectés lors d'une campagne, en cours, impliquant les établissements éducatifs dans la wilaya d'Ouargla, a-t-on appris auprès de la Direction locale de l'Environnement (DE). La campagne en question, lancée le 21 septembre dernier par l'annexe de la Maison de l'Environnement d'Ouargla et s'étalant sur une durée d'un mois, cible en premier les élèves des établissements éducatifs à travers un concours à échelle de wilaya de collecte des déchets plastiques, a expliqué la chargée de la sensibilisation, de l'information et de l'éducation environnementale à la DE, Asma Goudjil. Elle a été

aussi l'occasion de faire une sensibilisation, à travers des supports audiovisuels, sur les dangers du plastique sur l'environnement, notamment les sachets et les bouteilles, et leur rejet de façon anarchique dans la nature, impactant négativement sur la vie quotidienne du citoyen et sur son environnement, a-t-elle ajouté. L'opération de collecte des déchets devra toucher aussi les administrations locales, les hôtels, les salles de fêtes et les restaurants, en plus de l'implication des citoyens et de la femme au foyer, a poursuivi Mme Goudjil. La campagne a porté, en outre, sur des programmes radiophoniques de sensibilisation et la distribution de dé-

pliantes comportant des explications sur les risques d'une mauvaise utilisation du plastique sur la santé du citoyen et sur l'environnement. L'annexe de la Maison de l'Environnement projette dans les prochains jours des actions de sensibilisation au niveau des grandes surfaces commerciales à Ouargla et Sidi-Khouiled, pour se rapprocher du citoyen et lui prodiguer des conseils sur l'utilisation du plastique et sur la non-conservation de nourriture dans les sacs en plastique. Initiée dans un souci d'ancrage d'une culture environnementale, la campagne vise aussi la sensibilisation sur l'importance du tri sélectif des déchets avant leur rejet et sur le



recyclage du plastique, poursuit la même responsable.

Tronçons routiers dégradés de la RN-1 à Tamanrasset

Vers l'accélération des travaux de modernisation

Le ministre des Travaux Publics et des Transports, Mustapha Kouraba, en visite de travail à Tamanrasset a instruit l'entreprise chargée de la modernisation des tronçons routiers dégradés de la RN-1 traversant le territoire de la wilaya d'accélérer le rythme des travaux. "Les entreprises de réalisation sont appelées à accélérer la cadence des travaux de modernisation des tronçons routiers dégradés de la RN-1 traversant le territoire de cette région du Grand Sud du pays", a souligné le ministre lors de l'inspection des chantiers de projets de renforcement du bitumage au nord de la wilaya. L'Etat, a-t-il précisé à ce propos, "a consacré des enveloppes colossales et mobilisé les moyens nécessaires pour la modernisation de cette route névralgique et que rien ne justifie le retard accusé dans l'exécution des travaux". Après avoir constaté un faible avancement des travaux sur le chantier de modernisation d'un tronçon de 21 km, M. Kouraba a instruit les responsables du projet d'exploiter tous les moyens nécessaires pour cette opération, d'œuvrer au suivi permanent des travaux et de réévaluer les besoins financiers pour le parachèvement des travaux de tronçons dégradés de cette route. Le ministre a indiqué qu'une réflexion sera portée prochainement sur le dédoublement de la RN-1 traversant le territoire de la wilaya de Tamanrasset sur une distance de plus de 1.250 km. L'exposé présenté au ministre sur la situation de cette longue route laisse apparaître un linéaire de 197 km en bon état, 251 km faisant actuellement l'objet d'une opération de réhabilitation, un linéaire de 373 km se trouvant dans un état moyen et 486 km en état de dégradation avancé.

s.i

Tizi-Ouzou 4e salon national culturel immatériel consacré à "Tajmaat"

La 4ème édition du salon du patrimoine culturel immatériel, organisée par la direction de la culture de Tizi-Ouzou et consacré cette année à l'organisation villageoise "Tajmaat" (comité ou assemblée du village), s'est ouverte avant-hier à la maison de la culture Mouloud Mammeri. Placée sous le thème "Tajmaat, symbole des valeurs et des liens sociaux au sein des populations villageoises", cette manifestation culturelle qui s'étalera sur trois jours sera une occasion pour mettre en relief "le rôle de cette organisation sociale ancestrale et sa contribution dans la sauvegarde de nos valeurs en renforçant l'attachement à nos principes", a souligné la directrice locale de la culture Nabila Goumeziane. Dans son allocution d'ouverture la même responsable a souligné que ce salon sera une opportunité pour "se pencher sur la fonction sociale de Tajmaat et l'élan de solidarité et de partage qui découlent de cette structure traditionnelle, porteuse de valeurs et de liens de communion et d'entraide entre les citoyens". Pour mettre en avant le rôle de Tajmaat dans la société, des conférences sur cette thématique sont programmées hier. Les inter-



venants s'intéresseront notamment à l'évolution de cette organisation démocratique qui disposait de larges pouvoirs sur le plan social et faisait office d'autorité morale. Elle a perdu avec le temps beaucoup de ses prérogatives au profit d'institutions officielles, mais conserve toujours son statut de "partenaire" dans la gestion des affaires courantes en lien direct avec la communauté villageoise. Tajmaat continue, souvent en partena-

riat avec le mouvement associatif, à organiser, entre autre, les fêtes traditionnelles, des opérations de volontariat dont les plus importantes celle pour le nettoyage et l'embellissement des villages, des collectes de fonds au profit des démunies et des malades et pour des projets d'utilité publique (réalisation de routes, construction de mosquées, d'une maison de jeune, ou captage de source), a-t-on rappelé.

Constantine L'Espagne propose l'ouverture d'un nouveau centre culturel de l'Institut Cervantès

L'Espagne a proposé l'ouverture, à Constantine, d'un nouveau centre culturel de l'Institut Cervantès pour l'enseignement de la langue espagnole, a fait savoir, à Alger, le ministre de la Communication, Porteparole du Gouvernement et ministre de la Culture par intérim, Hassan Rabehi. Lors d'une audience accordée au directeur général de l'Institut Cervantès, M. Luis Gracia Montero, le ministre a affirmé que l'Algérie "accueille favorablement cette proposition", et les deux parties œuvrent à la consolidation des relations culturelles au regard de leur im-

portance dans le renforcement des relations entre l'Algérie et l'Espagne", qui connaîtront un développement "considérable", dans tous les domaines culturel, politique et économique. Les relations bilatérales sont "exceptionnelles" et les deux pays ont "la volonté" de les hisser à de nouvelles "étapes qualificatives", à même de raffermir les liens d'amitié entre les deux pays et les relations de bon voisinage, a ajouté M.Rabehi. De son côté M. Luis Gracia Montero a mis en avant l'importance d'ouvrir de nouveaux centres en Algérie et la volonté de son pays à "renforcer la coopération

dans le domaine de l'histoire et de la mémoire commune avec l'Algérie, qualifiant les relations entre les deux pays de "bonnes". Le directeur général de l'Institut Cervantès a salué "l'intérêt" que porte les étudiants algériens à la langue et à la culture espagnoles, précisant que les centres culturels Cervantès d'Oran et d'Alger comptent parmi les centres qui connaissent un engouement de la part de cette catégorie. Le directeur général de l'Institut Cervantès supervise plus de 800 centres réparties sur 44 pays.

K.a

M. Mohamed Boukhari, expert économique, au Forum d'el Moudjahid : « L'endettement extérieur permettra une meilleure maîtrise des projets »

C'est avec sérénité et assurance que l'expert en économie et fin observateur de la scène financière, M. Mohamed Boukhari, accueille le recours à l'option de l'endettement extérieur pour financer certains projets stratégiques de l'Algérie. Invité hier à notre forum, le professeur d'économie affirmera que « ce recours au financement extérieur garantira non seulement une meilleure maîtrise des projets d'infrastructures mais assurera également une évaluation juste et sérieuse des projets économiques structurels et rentables ».

M. Boukhari retiendra cinq caractéristiques de l'endettement prévues par la loi de finances 2020 et qui, selon lui, pourraient être bénéfiques pour notre pays. Citant les propos du ministre des Finances, M. Loukal, qui affirmait que cette option va « diversifier les sources de financement de l'économie à travers un éventuel recours, de manière sélective, au financement extérieur auprès d'institutions financières internationales en vue de financer des projets rentables », notre invité relèvera dans cette déclaration cinq points qui pourraient constituer des garanties quant à la réussite de cette option.

Il citera, par exemple, l'obligation de la sélectivité du financement qui appellera forcément à l'institution d'une commission à même de statuer sur l'opportunité des projets d'endettement, l'exclusivité du financement puisque l'endettement se fera exclusivement auprès d'institutions financières internationales de développement, le caractère économique du projet qui doit être créateur de richesse, la rentabilité du projet qui doit montrer un résultat financier positif, et enfin, l'objectif premier de cet endettement, qui est le retour de la soutenabilité budgétaire.

« Il s'agit là d'un crédit qu'on peut qualifier de productif »

L'endettement, tel que préconisé aujourd'hui, pourrait, selon notre expert, mettre fin à la mauvaise évaluation de nombreux projets économiques non réalisés et dont la réévaluation a coûté très cher au Trésor public. M. Boukhari considère qu'il s'agit là d'un crédit que l'on peut qualifier de « productif », c'est-à-dire destiné à produire davantage, le remboursement du prêt et le paiement des intérêts étant financés par l'augmentation de production. « Bien entendu, cette dernière n'est pas forcément au rendez-vous : certains projets se terminent mal, et



le risque existe que les emprunts qui les ont financés ne puissent être remboursés. Mais, globalement, ce risque est mineur, et les organismes de financement s'attachent à le réduire en refusant les prêts pour lesquels les garanties ne sont pas suffisantes », dira notre invité.

A la question de savoir si le recours à cette option ne risque pas de nous ramener aux mauvais souvenirs de l'endettement avec le FMI et des conséquences négatives connues, M. Boukhari affirmera que l'endettement préconisé cette fois-ci n'a rien à voir avec celui négocié avec le FMI, puisqu'il ne s'agit pas de financer les dépenses de fonctionnement ou de consommation, mais plutôt des projets structurants et productifs.

L'expert reconnaît même que cet endettement extérieur, s'il est contenu dans des limites raisonnables, peut aider à consolider notre croissance. Par ailleurs, notre invité expliquera que, pour l'instant, « l'Algérie recourra à l'endettement extérieur uniquement auprès des institutions financières et des banques de développement dont elle est membre, à l'instar de la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque islamique, entre autres établissements,

contrairement à ce qui était en vigueur auparavant ».

Notre invité précisera que « l'Algérie est membre de plusieurs institutions financières internationales et régionales, sans qu'elle bénéficie de prêts de ces institutions, du fait de sa politique affichée depuis 2005 de non-recours à l'emprunt extérieur. Elle a néanmoins poursuivi ses efforts de contribution à leur capital. Il serait opportun pour notre pays de ne pas exclure la possibilité d'un recours sélectif à l'emprunt auprès de ces institutions pour le financement de projets productifs, stratégiques, structurants et ciblés ».

M. Boukhari estime qu'« une dette publique maîtrisée peut être bénéfique, si elle est bien exploitée, créant ainsi des richesses pour le pays. Par ailleurs, cela devient problématique, voire dangereux quand la dette échappe au contrôle de l'Etat et que les créanciers n'ont plus confiance ».

Enfin, à la question de savoir comment un gouvernement, qui est appelé à partir sous peu, décide d'engager l'Algérie dans des choix économiques lourds, comme l'option de l'endettement extérieur, notre invité estimera que c'est une solution à laquelle il faudra recourir tôt ou tard, et

de préciser : « C'est même une décision de bon sens, après l'échec de l'emprunt obligataire et de la planche à billets, avant d'aller vers des réformes en profondeur de toute la sphère économique ».

Des conséquences « positives » sur l'économie nationale

L'expert en finance, Mohamed Boukhari, a mis en exergue le fait que le recours à l'endettement extérieur, bâti sur des « conditions » et des « engagements », aura des « conséquences positives » sur l'économie algérienne, après avoir permis de « créer » de nouveaux projets stratégiques servant en premier lieu le service public, « il pourrait même y avoir des rentrées au Trésor public ».

Lors de son passage à notre forum, l'expert en finances a rappelé que « nous avons appris de l'expérience que nous avons acquise en ce qui concerne l'endettement extérieur », dans une allusion au Fonds monétaire international (FMI), qui « avait fait des pressions sur les décisions algériennes intérieures et/ou extérieures », ajoutant à ce qui a été dit par le ministre des Finances, Mohamed Loukal, en disant : « Cette fois, l'Algérie re-

courra à l'endettement extérieur uniquement auprès des institutions financières et des banques de développement dont elle est membre, à l'instar de la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque islamique, entre autres établissements, contrairement à ce qui était en vigueur auparavant ». Pour l'universitaire, cette nouvelle politique « diffère » des deux politiques adoptées par les deux derniers gouvernements, dans une allusion à ceux d'Abdelmalek Sellal et Ahmed Ouyahia qui ont recouru à l'emprunt obligataire et à la planche à billets.

En revanche, l'expert en finance a indiqué que « cette fois nous allons emprunter de l'argent juste pour financer les projets stratégiques, garantissant le service public pour le citoyen, et faire une rentabilité pour le Trésor public ».

En outre, sur les impacts de l'endettement extérieur sur l'économie locale, le conférencier a estimé que « cette politique, si elle est adoptée par le gouvernement, aura même des répercussions sur le marché de l'emploi, afin d'absorber le taux de chômage qui est élevé par rapport aux potentialités du pays ».

UNE PREMIÈRE PARTICIPATION DES START UP ALGÉRIENS AU SALON GITEX DUBAI

Organisé sous l'égide du Ministère du Commerce, la SAFEX organise la participation officielle de l'Algérie au salon GITEX au Dubai World Trade Centre, Dubaï, Émirats arabes unis du 06 au 10 Octobre 2019 avec un pavillon officiel d'une superficie globale de 150m². Le pavillon Algérie regroupe

quinze Start up participant au GITEX FUTURE STARS DUBAI ainsi que sept entreprises activant dans le secteur des nouvelles technologies inscrites au GITEX TECHNOLOGY WEEK- DUBAI.

Ces startups auront l'occasion de présenter leurs projets à Dubai. Elles offrent des solutions innovantes dans des do-

maines différents, tels que l'environnement et l'intelligence artificielle et le développement d'applications. Ce salon permettra d'aider les start-up à accélérer leur business et de rencontrer des investisseurs potentiels.

Pour rappel, une prise en charge à hauteur de 80% relative aux frais de location des es-

paces d'exposition et d'acheminement des échantillons est accordée aux participants et ce dans le cadre du Fonds Spécial de Promotion des Exportations géré par le Ministère du Commerce.

Dédié à l'innovation technologique et aux startups les plus innovantes, le salon GITEX Dubai et futures technologies of-

frent la possibilité aux startups et aux opérateurs algériens présents l'occasion de représenter l'Algérie dans un événement international de grande envergure dédié aux start-up, multinationales et aux investisseurs internationaux dans le domaine des nouvelles technologies.

Actions simples pour mieux vendre

Le développement commercial d'une entreprise repose essentiellement sur le chiffre d'affaires qu'elle réalise grâce à la vente. Le marché toujours fluctuant et la concurrence ne permettent pourtant pas à une entreprise d'écouler son produit.

Une bonne pratique des techniques de vente s'avère indispensable. Une entreprise doit toujours œuvrer pour les clients d'aujourd'hui et pour les clients potentiels pour ne jamais se trouver en difficultés. Trois actions peuvent être utilisées afin d'atteindre l'objectif de la société.

1-Être à l'écoute de la clientèle

La réalisation de ventes permet d'augmenter le chiffre d'affaires d'une entreprise. Par manque de tact et de bonnes pratiques, nombreuses sont celles qui n'arrivent pas à convaincre les clients à se tourner vers leurs offres. La société doit donc prouver auprès de sa clientèle son efficacité et sa fiabilité. Cette technique est indispensable pour les convaincre de recourir aux offres commerciales de l'entreprise concernée. Le traitement des services et demandes doit se faire le plus rapidement possible pour assurer que l'entreprise est à sa disposition à tout moment. Cette technique rassure le client car il ressent votre disponibilité à son égard. Il est également important d'être à l'écoute des clients. En leur accordant plus d'attention, il est plus facile de connaître

leur besoin réel.

L'entreprise peut dans ce cas adapter son offre en fonction des attentes de la clientèle. Un entretien de la relation avec la clientèle est également très important. Il s'agit de bien cerner les attentes du client qu'elles soient subjectives, changeantes selon les circonstances ou les événements, évolutives dans l'exigence du client, comparatives selon la force de communication des concurrents.

2-Relancer et suivre les prospects

La prospection de nouveaux clients est indispensable. Cette action est parfois devenue presque mécanique pour certains commerciaux qu'ils oublient de relancer leurs prospects. Il faut toutefois retenir qu'un premier contact est insuffisant pour décrocher une vente. Il faut donc relancer les prospects pour les aider à mémoriser l'existence de l'offre. Certaines personnes ont en effet tendance à oublier les services ou produits au bout d'un certain temps. La meilleure façon d'attirer leur attention est de leur rappeler plusieurs fois la proposition de vente. La relance ne doit toutefois pas être intempestive au risque de perdre définitivement le prospect. Il faut trouver le bon rythme de rappel et prendre soin de varier le contenu des messages afin de développer une meilleure relation commerciale. La relance peut se faire par mail, téléphone ou via un entretien direct avec le prospect.



3-Fidéliser les clients

Une vente repose en grande partie sur la relation commerciale. Cette relation à double sens lie le fournisseur avec son client. Le vendeur doit à la fois être en mesure de passer le message et de savoir bien écouter son client. La compréhension entre les deux parties permet de faire passer le message et démultiplier les ventes. Les discours commerciaux doivent être personnalisés pour s'adapter à chaque prospect. Si certains ont besoin de données concrètes, d'autres demandent plus de détails sur l'of-

fre. Certains ont besoin d'entrer en contact direct et d'autres ont besoin de proposition concrète pour pouvoir se décider. Il est ainsi indispensable de connaître leurs attentes. La découverte du client et de ses besoins facilite la recherche d'arguments de vente. La fidélité client est le résultat d'un choix préférentiel d'un individu à une marque (un produit ou un service) qui se traduit par le nombre d'achat successifs. Le client peut vous rester fidèle par conviction (il vous accorde la préférence après expérience et comparaison des offres concurrentes, par inertie (il se contente d'acheter un produit satisfaisant,

la recherche d'un autre produit ou service ne mérite pas de temps et d'énergie mais aussi la peur du risque (risquer de faire une erreur en changeant, la crainte de perdre est plus forte que la possibilité de gagner).

Convaincre les clients à acheter est loin d'être chose facile. Il faut avoir une bonne technique pour réussir à vendre. En tenant compte de ces trois actions, il est plus facile d'écouler ses services ou produits sur le marché et d'augmenter le chiffre d'affaires d'une entreprise.

K.A

Participer à des conférences pour se faire connaître Une bonne idée ?

Les conférences peuvent s'avérer efficace si vous avez besoin de faire connaître un produit ou que vous souhaitez développer la notoriété de votre entreprise. Les conférences présentent de multiples atouts car en premier lieu, elles vous permettent non seulement de vous faire connaître d'un large public mais aussi elles vous associent lors de tables rondes à d'autres partenaires dont la réputation n'est plus à faire et avec lesquels vous tissez des liens et votre propre notoriété influe sur la leur comme la leur influence sur la vôtre. Par ailleurs, elles sont souvent animées par des journalistes et vous permettent d'avoir une répercussion médias ou réseaux sociaux. De plus, les organisateurs ont pour tendance à la diffuser et si vos conférences s'avèrent intéressantes vous les retrouverez dans leurs propres réseaux... La liste est loin d'être exhaustive des atouts.

Un moyen intéressant et peu coûteux

Que l'on vienne de lancer son entreprise ou que l'on souhaite se faire connaître à moindre coût, il est bon de participer à des conférences afin d'acquérir une certaine notoriété. Ces événements prennent souvent la forme de discours qui ont lieu dans des amphithéâtres devant un public d'initiés ou de débutants. Le but premier à travers la participation à une confé-

rence sera de faire connaître votre produit aux différentes personnes qui vous écoutent. Contrairement aux apparences, il ne s'agit pas de vendre mais bien de vous faire une réputation auprès d'un large public.

Jouer la simplicité et ne pas sur vendre

Si vous souhaitez faire connaître votre produit par le biais de conférences, il est important d'être subtil et discret. En effet, par définition, une conférence est un « exposé » qui doit apporter quelque chose à votre auditoire au niveau culturel. Il est par exemple très intéressant de se positionner sur les conférences qui traitent d'un thème d'actualité ou encore sur une thématique scientifique, et que ces dernières soient en relation avec votre produit, votre service ou votre expertise. Il est indispensable de ne pas faire l'apologie de votre produit au risque que votre conférence ne se transforme en véritable show de bonimenteur. Adopter une tactique agressive aura principalement deux impacts sur votre auditoire : ce dernier aura la sensation que vous lui forcez la main et que vous essayez de le tromper. Inutile de préciser que lorsqu'un organisateur d'événement fait appel à un conférencier, il s'attend à ce que la personne apporte un regard professionnel sur le sujet, plutôt qu'il ou elle survende son entreprise.



Comment participer à des conférences ?

Une fois l'intérêt de participer à des conférences bien assimilé, l'étape généralement la plus compliquée est de parvenir à trouver des conférences sur lesquels il est possible d'intervenir. En effet vous éprouverez souvent des difficultés, en tant qu'entrepreneur ou

commerçant, à faire des conférences sur des sujets techniques dans les domaines qui vous intéressent. Au-delà du manque de temps, il faut parfois déjà un minimum de reconnaissance de vos pairs pour intervenir dans ce type d'événements. Pour forcer la main des organisateurs, il est souvent conseillé d'aller se renseigner du côté des salons qui regroupent des profession-

nels dans un domaine précis (hôtellerie, nouvelles technologies...) et qui vous permettront de faire des conférences relativement facilement. N'hésitez par ailleurs pas à solliciter les CCI, qui organisent souvent des journées thématiques au cours desquelles vous pouvez intervenir en tant qu'entrepreneur de telle ou telle région.

B.M

La domiciliation, le premier atout de l'entreprise

Votre projet est en place et il s'annonce prometteur. Vous savez que les formalités sont maintenant simplifiées. Dès que vous commencez les premiers pas vers la création de votre entreprise, vous vous rendez compte que même si les démarches sont aisées aujourd'hui, elles restent fort chronophages. Vous devrez établir votre siège social avant d'effectuer vos diverses démarches administratives (SIRET...), et avant d'entrer en contact avec votre future banque. Cela vous permettra d'émettre les projets de statuts de votre entreprise. Sans eux, impossible d'aller plus avant. Vous êtes pris au cœur de votre entreprise et vous devez consacrer votre temps à développer votre clientèle, rencontrer des business Angels. Alors, comment faire pour être efficace sans perdre de temps ?

Domiciliation, mais que faut-il faire ?

Ne prenez pas peur ! Il ne s'agit pas de prendre des bureaux, alors que votre trésorerie a déjà de nombreux investissements à faire, comme la création de votre site internet, de perfectionner votre produit, ou de mettre en place un service livraison. Il existe des entreprises dont le cœur de métier est la domiciliation de siège social et vous pourrez réaliser en quelques clics votre domiciliation pour un prix souvent compétitif et sans surcharger votre trésorerie. Domiciliation, cela signifie que vous avez une adresse postale physique qui vous offre l'opportunité de l'inscrire sur tous vos documents officiels (statut, banque, factures...) et vos supports de communication (site internet, brochures, plaquette...)

Comment choisir le lieu de domiciliation ?

Bien entendu, il peut arriver que vous vouliez que l'image de votre entreprise se trouve également valorisée par le lieu. La domiciliation fait partie des nouvelles habitudes des créateurs d'entreprise d'aujourd'hui, de leur nou-



velle manière de se comporter. Ils sont plus d'un à avoir recours à cette opportunité, notamment pour sa capacité à rester identique, quel que soit votre lieu de travail. Pour commencer, vous pouvez chercher une domiciliation qui correspond à vos critères de visibilité et de notoriété. Si votre activité se déroule à Alger, il pourra être judicieux de domicilier votre entreprise sur Alger et vice versa.

Ce n'est pas tout

En recherchant votre domiciliation, vous vous êtes rendu compte que certaines entreprises dynamiques proposent d'autres services qui vous sont indispensables et vous êtes conscient que vous ne pouvez pas être sur tous les fronts. Alors, choisissez une domiciliation qui correspond à vos besoins et qui vous propose d'autres services comme la redirection du courrier. Même si dans les premiers temps, seule la domiciliation vous semble nécessaire, vous allez vite générer de nouveaux besoins. Vous n'aurez pas besoin d'aller chercher ail-

leurs ce que vous pouvez trouver dans l'entreprise choisie. Il vous faudra donc bien sélectionner une domiciliation qui vous permet d'anticiper l'avenir. Au moment du développement, l'entrepreneur n'a pas le temps de s'occuper des bureaux et pourtant, il faut bien qu'il attire les nouveaux collaborateurs pour une situation géographique optimum et qu'ensuite, il les installe dans un lieu convivial. Avoir anticipé au moment de la domiciliation est ainsi porteur d'efficacité. Alors quels sont donc les services proposés qui vous permettront d'anticiper votre développement, ou mieux encore participer à votre développement ?

Tour d'horizon de vos besoins actuels ou futurs La gestion du courrier

Le premier besoin lié à la domiciliation est la gestion du courrier : la lecture du courrier fait partie des tâches quotidiennes, car le contenu peut être lié à un client, à la banque et être source de bénéfices ... Vous devez donc

pouvoir le lire rapidement. Mais votre temps est compté et vous ne pouvez pas vous déplacer. Vous pouvez demander par exemple que votre courrier vous soit renvoyé à une adresse qui vous convient, mais le nec plus ultra est de demander que l'on vous scanne le courrier et qu'on vous l'envoie par email. Vous gagnerez un temps considérable et serez à même, sans perdre une minute de votre temps précieux, de répondre aux demandes urgentes, notamment celles qui sont créatrices de chiffre d'affaires.

La permanence téléphonique et le secrétariat

Le second besoin, c'est la permanence téléphonique qui vous permet de mener à bien vos rendez-vous avec vos clients sans vous inquiéter de manquer une opportunité, ou d'avoir l'esprit serein lorsque vous êtes en présentation de vos produits ou services. Vous le savez bien, votre téléphone portable doit être éteint pendant vos rendez-vous,

mais les écouter par la suite prend du temps, alors qu'une permanence téléphonique vous donnera l'essentiel et vous pourrez agir selon l'importance du client. Cette permanence téléphonique peut également se transformer en secrétariat comme le fait de gérer votre agenda et accomplir les tâches courantes (prise de rendez-vous, rappel de rendez-vous, réservation des billets...)

La location de bureaux

Selon les circonstances et l'évolution de votre entreprise, vous aurez besoin d'avoir un bureau permanent ou occasionnel qui vous offre des conditions optimales. On pense notamment à une ligne internet, une salle de réunion ou un bureau pour rencontrer les clients. Il est également possible de louer des bureaux pour seulement des rencontres occasionnelles avec des clients, ou pour réaliser votre Assemblée Générale avec vos business Angels dans des lieux appropriés et leur donner une excellente image de votre entreprise. Toutes les réponses à vos besoins, vous pouvez les trouver auprès d'entreprises professionnelles qui ont une réelle expertise en la matière.

Ce système vous permet d'évoluer en même temps que votre entreprise. Si au début vous n'avez besoin de louer qu'un bureau pour des rendez-vous occasionnels et qu'ensuite vous souhaitez avoir davantage d'espace pour installer vos collaborateurs, vous pourrez le faire sans avoir à chercher des bureaux et pourrez ainsi vous consacrer sans inquiétude à vos priorités : le développement de votre société. Vous l'avez compris, le choix de la domiciliation est votre première démarche essentielle. Elle vous permet non seulement de réduire vos coûts, mais aussi d'anticiper l'avenir. La domiciliation permet par ailleurs de choisir le lieu qui rassurera les clients sur la qualité de votre entreprise. Appartenir par exemple à un centre d'affaires qui comprend d'autres sociétés prestigieuses est toujours un atout pour votre notoriété



Chaque jour, 6 300 personnes meurent d'un accident du travail ou d'une maladie liée au travail



Soit plus de 2,3 millions de morts par an. La plupart des 317 millions d'accidents qui se produisent chaque année résultent en des absences prolongées du travail.

Sécurité et santé au travail

Le coût humain de cette menace quotidienne est considérable et on estime que le fardeau économique des mauvaises pratiques de sécurité et santé au travail représente, tous les ans, 4 pour cent du produit intérieur brut.

Pourtant, il serait possible d'éviter ces tragédies en adoptant des méthodes rationnelles de prévention, de notification et d'inspection. L'OIT a adopté plus de 40 conventions et recommandations ainsi que plus de 40 recueils de directives pratiques, qui traitent spécifiquement de la sécurité et de la santé au travail. Les entreprises sont invitées à appliquer dans une large mesure les principes contenus dans ces instruments.

Les travailleurs, y compris à travers leurs représentants, ont un rôle primordial à jouer pour garantir la sécurité sur le lieu de travail. La coopération entre les travailleurs et la direction est par ailleurs essentielle. Les travailleurs et leurs représentants doivent recevoir une information adéquate et une formation appropriée dans le domaine de la sécurité et santé au travail.

La Déclaration invite les gouvernements à garantir que les entreprises tant multinationales que

nationales fournissent des normes de sécurité et de santé appropriées à leurs travailleurs. Les entreprises multinationales sont encouragées à maintenir les normes de sécurité et d'hygiène les plus élevées, conformément aux exigences nationales, compte tenu de leur expérience correspondante acquise dans l'entreprise tout entière, y compris la connaissance de risques particuliers. Elles devraient mettre à disposition des informations sur leurs normes de sécurité et d'hygiène et faire connaître aux intéressés tous les risques particuliers et les mesures de protection correspondantes qui sont associés à de nouveaux produits et procédés. Elles devraient également être appelées à jouer un rôle prépondérant dans l'examen des causes des risques en matière de sécurité et d'hygiène du travail et dans l'application, dans l'entreprise tout entière, des améliorations qui en découlent.

Sécurité au travail

Intimement liée à la santé au travail, la sécurité au travail est une démarche pluridisciplinaire qui vise à supprimer ou à réduire les risques d'accidents susceptibles de se produire lors de l'exercice d'une activité professionnelle.

Qu'est-ce que la sécurité au travail ?

Le concept de sécurité au travail appuie son existence sur un postulat de départ assez simple : toute activité professionnelle engendre des risques pour la sécu-

rité d'un travailleur, à des degrés plus ou moins élevés. Encadrée par la loi française, la notion de sécurité au travail ne cesse de donner naissance à de nouvelles réglementations, de nouvelles mesures, des innovations. Bien que les chiffres de la sécurité au travail révèlent que l'homme est en cause dans plus de deux tiers des accidents de travail, la tâche des dirigeants d'entreprises est de réduire au maximum les risques afin de protéger leurs salariés et de préserver leur intégrité physique et morale.

La sécurité au travail pour les entreprises

En France, des mesures ont été imposées aux chefs d'entreprise dans la perspective d'améliorer la sécurité au travail. C'est notamment le cas avec :

- la création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) dans les entreprises de plus de 50 salariés ;
- l'obligation, pour toute entreprise, de réaliser un document unique (DU) d'évaluation des risques professionnels ;
- des mesures incitatives à l'amélioration des conditions de travail, facteurs d'une meilleure productivité des salariés.

Que faire si l'un de mes ouvriers refuse de porter ses équipements de protection individuelle ?

Obligatoires pour la sécurité des salariés, les équipements de protection individuelle ne sont pas

toujours prisés de ces mêmes salariés. Que faire alors si l'un d'entre eux refuse de les porter ? Telle est la question que se pose l'un de nos lecteurs. Réponse de Me Machez.

Chefdentreprise.com vous permet de poser, gratuitement et anonymement, vos questions d'ordre juridique, social ou fiscal. Envoyez-nous votre question à redaction@chefentreprise.com. Notre partenaire, Monavocatenligne.com, qui référence avocats et conseils spécialisés dans tous les domaines du droit (société, fiscal, environnement, travail, etc.), y apportera une réponse gratuitement.

Cette semaine, voici la question : Malgré mes demandes répétées et du matériel flambant neuf, l'un de mes ouvriers refuse de porter certains équipements de protection individuelle... Quel recours ai-je ?

Réponse : Si ces équipements sont justifiés et nécessaires pour la protection individuelle de votre collaborateur, vous pouvez le contraindre à les porter. S'il refuse, plusieurs possibilités s'offrent à vous. Vous pouvez lui adresser un avertissement lui demandant de respecter scrupuleusement vos consignes de sécurité. Si c'est déjà fait, vous pouvez opter pour une sanction plus forte, à savoir une mise à pied disciplinaire de deux à trois jours (sanction pécuniaire). En cas de refus répétés et persistants, une procédure de licenciement pour indiscipline ou même pour faute grave peut être

envisagée si cela est justifié.

Ses domaines d'intervention : constitution de sociétés, montage avec aides à la création, accompagnement et suivi annuel, secrétariat juridique, achat-vente et restructuration d'entreprises, achat-vente de fonds de commerce et cession de droit au bail, négociation et modifications diverses. Il exerce également dans le domaine du droit du travail en apportant conseils et assistance, plus particulièrement dans la mise en place de ruptures négociées de contrat de travail (rupture conventionnelle, transaction).

Équipement de protection individuelle : quelle réglementation ?

Plusieurs règles encadrent l'utilisation d'un équipement de protection individuelle au travail. Découvrez en quoi elles consistent, dans cet article. Je m'abonne Équipements de protection individuelle : tout savoir sur la réglementation

Le Code du travail impose aux entreprises qui exercent des activités à risques de fournir à leurs employés travaillant sur le terrain, des équipements de protection individuelle. Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa sécurité ou sa santé, principalement au travail. Quelle est la réglementation en vigueur en matière d'EPI ?

Quelles sont les règles de base relatives à l'équipement de protection individuelle ?

L'utilisation des EPI est réglementée par le décret 92-768, codifié aux articles R 233-151 à R 233-157 du Code du travail, transposition en droit français de la directive européenne 89/686 CEE EPI. En termes d'équipement de protection, l'équipement de protection individuelle ne doit pas être le premier recours. En effet, le Code du travail dispose que la protection collective doit être préférée à la protection individuelle à chaque fois que cela est possible et insiste sur la minimisation des contraintes pour le travailleur.

Ainsi, le port de tous les équipements de protection individuelle, par exemple de gants de protection, de chaussure de sécurité ou encore de casque de chantier est nécessaire seulement, dans les cas où la mise en oeuvre d'une protection collective est difficile ou impossible. En outre, le Code du travail instaure les " principes généraux de prévention " concernant l'usage d'un équipement de protection individuelle, en son article L.230-2.

Selon cette disposition, il appartient à l'employeur d'évaluer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. À l'issue de cette évaluation, l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des salariés, y compris les travailleurs temporaires. Si nécessaire, des EPI adaptés sont ensuite mis à leur disposition.

Quelles sont les différentes catégories d'EPI ?

Il existe plusieurs types d'EPI (plus de détails sur Gataka). Ces différents équipements peuvent être regroupés en trois grandes catégories :

- L'équipement de travail couvrant les risques mineurs ou superficiels (classe I) ;
- L'équipement de protection spécifique pour les risques importants (classe II) ;
- L'équipement de protection individuelle de sécurité (classe III) pour les risques graves à effets irréversibles ou mortels.

Il peut donc s'agir d'une anti-chute, d'une protection respiratoire, auditive ou encore oculaire, soit de simples gants de protection, une chaussure de sécurité, un casque de chantier, etc.

Quelles sont les obligations de l'employeur en matière d'EPI ?

Les principales obligations légales qui incombent à l'employeur consistent à :

- Mettre à disposition gratuitement et de manière personnelle les EPI nécessaires et appropriés aux travaux effectués ;
- Contrôler la conformité des EPI mis à disposition ;
- Vérifier le bon choix des EPI ;
- Fixer les conditions de mise à disposition, d'utilisation, d'entretien et de stockage des différents types d'équipement de protection individuelle par des consignes ou règlements intérieurs ;
- Veiller à leur utilisation effec-

- Assurer un bon fonctionnement et un état d'hygiène satisfaisant en entretenant, réparant et remplaçant les EPI ;
- Prévenir les utilisateurs des risques contre lesquels l'EPI protège ;
- Informer les personnes chargées de la mise en oeuvre ou de la maintenance des EPI ;

viduelle. Ainsi, qu'il s'agisse de gants de protection, de chaussure de sécurité ou encore de casque de chantier, les salariés doivent :

- veiller à ce que l'usage des EPI soit conforme à leur destination et réservé uniquement à une utilisation professionnelle ;
- respecter les conditions d'utilisation, de stockage et d'entretien précisées dans la notice d'ins-

des instructions lui ont été données dans ce sens. Cela signifie que tout agent qui refuse ou s'abstient d'utiliser un EPI conformément aux instructions peut engager sa responsabilité et s'exposer à des sanctions.

Système de gestion de la sécurité et de la santé au travail

ployeurs doivent fournir des informations et une formation en matière de sécurité et de santé aux travailleurs afin de s'assurer qu'ils ont bien compris les risques encourus et l'utilité des mesures de sécurité imposées, y compris l'obligation de porter un équipement de protection individuelle. Les travailleurs doivent, à leur tour, respecter les mesures de sécurité, et notamment utiliser l'équipement de protection individuelle. Les dirigeants comme les travailleurs doivent accorder la plus haute priorité au principe de prévention.

Pour un système de gestion de la sécurité et de la santé efficace, l'OIT préconise les éléments suivants :

1. L'employeur, en consultation avec les travailleurs et leurs représentants, devrait établir et présenter dans un document une politique de sécurité et de santé au travail :

- propre à l'organisation et en rapport avec sa taille et la nature de ses activités ;
- exprimée de façon claire et concise dans un document daté et validé par la signature ou l'endossement de l'employeur ou de la personne responsable occupant la plus haute fonction dans l'organisation ;
- communiquée et facilement accessible à toutes les personnes sur leur lieu de travail ;
- revue régulièrement afin d'en garantir la pertinence ; et
- le cas échéant, accessible aux personnes intéressées de l'extérieur.

2. La politique de sécurité et de santé au travail devrait prévoir, au minimum, les principes et les objectifs essentiels que l'organisation s'est engagée à respecter :

- protéger la sécurité et la santé de l'ensemble des membres de l'organisation en prévenant les lésions, la dégradation de la santé, les maladies et les incidents ;

FARIDA.M



- Former et entraîner les utilisateurs au port de l'équipement de protection.

Quelles sont les obligations de l'employé ?

En dehors de ces obligations qui pèsent sur l'employeur, les salariés sont également tenus de se conformer aux règles établies par celui-ci dans le cadre du port d'équipement de protection indi-

viduelle. tructions délivrée par le fabricant et dans la consigne d'utilisation élaborée par l'employeur ;

- signaler les équipements défectueux ou périmés.

Aussi, l'article L 230-3 de la loi du 31 décembre 1991 stipule que l'agent ne peut se soustraire à l'obligation de port d'un équipement de protection individuelle si

Question: Nous mettons actuellement au point un système de gestion de la sécurité et de la santé au sein de notre entreprise. Quel sont les éléments et processus que nous nous devons d'avoir à l'esprit ?

Réponse : La sécurité et la santé sur le lieu de travail est une responsabilité partagée. Les em-



Syrie : l'armée turque attend le retrait américain pour intervenir

Ankara prépare une action militaire contre une milice kurde dans le nord-est de la Syrie, d'où se retirent les troupes américaines. Donald Trump dit vouloir laisser les Turcs et les Kurdes "résoudre la situation".

Le président turc Recep Tayyip Erdogan a affirmé, lundi 7 octobre, qu'une offensive turque pourrait être lancée à tout moment dans le nord de la Syrie, après que Washington a annoncé qu'il ne s'opposerait pas à une telle opération contre une milice kurde.

"Il y a une phrase que nous répétons tout le temps : on pourrait entrer [en Syrie] n'importe quelle nuit sans prévenir. Il est absolument hors de question pour nous de tolérer plus longtemps les menaces provenant de ces groupes terroristes", a menacé Recep Tayyip Erdogan lors d'une conférence de presse.

De son côté, l'ONU dit "se préparer au pire" à propos de cette offensive turque en Syrie. "Nous ne savons ce qui va se passer", s'est inquiété le coordinateur humanitaire de l'ONU pour la Syrie, Panos Moumtzis, lors d'une conférence de presse à Genève.

"Il est temps" pour les États-Unis de sortir de "ces guerres ridicules et sans fin"

Dans une longue série de tweets, Donald Trump a justifié lundi la décision des États-Unis de retirer leurs soldats du nord de la Syrie

en expliquant qu'il voulait laisser aux protagonistes impliqués dans ce conflit le soin de "résoudre la situation" eux-mêmes, confirmant sa volonté de désengagement dans la région.

"La Turquie, l'Europe, la Syrie, l'Iran, l'Irak, la Russie et les Kurdes devront maintenant résoudre la situation et déterminer ce qu'ils veulent faire des combattants de l'organisation État islamique capturés dans leur 'voisinage'", a expliqué le président américain sur son compte Twitter. "Les Kurdes ont combattu avec nous, mais ils ont reçu énormément d'argent et de matériel pour le faire. Cela fait des décennies qu'ils combattent la Turquie. Je me suis tenu à l'écart de ce conflit pendant presque trois ans, mais il est temps pour nous de sortir de ces guerres ridicules et sans fin, dont beaucoup sont tribales", a expliqué le milliardaire républicain.

"Nous nous battons là où nous y trouvons un avantage, et seulement pour gagner", a-t-il également déclaré, accusant l'Europe de penser que les États-Unis étaient un "pigeon".

Les troupes américaines commencent à quitter la zone frontalière turque

Les États-Unis avaient annoncé dimanche soir que la Turquie mènerait "bientôt" une incursion militaire dans le nord de la Syrie et que leurs troupes américaines stationnées dans le pays quitteraient le voisinage immédiat de cette opération contre la milice kurde des Unités de protection du peuple (YPG) dans le nord-est de la Syrie.

Recep Tayyip Erdogan a annoncé lors de la conférence de presse donnée lundi que le retrait américain annoncé avait commencé, ce que confirme l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH) sur les positions clés à Ras al-Aïn et Tall Abyad.

La Turquie considère les YPG comme un groupe "terroriste" en raison de leurs liens avec le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), une organisation kurde qui livre une sanglante guérilla sur le sol turc depuis 1984. Pourtant, les YPG ont été le fer de lance dans la lutte contre l'organisation État islamique avec l'appui des États-Unis et d'autres pays occidentaux, comme la France.

Que vont devenir les prisonniers jihadistes aux mains des Kurdes ?



Pour sa part, le mouvement rebelle kurde, qui contrôle une grande partie du nord-est de la Syrie a assuré qu'il "n'hésiterait pas un instant" à se défendre.

"En dépit de nos efforts pour éviter une surenchère militaire avec la Turquie et de la souplesse dont nous avons fait preuve dans l'instauration d'un mécanisme pour la sécurité des frontières (...), les forces américaines n'ont pas respecté leurs engagements et ont retiré leurs forces des zones frontalières de la Turquie", déplorent les Forces démocratiques syriennes (FDS), alliance de combattants kurdes et arabes dans un communiqué.

Les FDS, soutenus par la coalition internationale antijihadiste menée par Washington, ont combattu des années durant les terroristes de l'organisation État

islamique et ont reconquis en mars dernier son ultime bastion en Syrie, à Baghouz.

Ils ont averti qu'une opération militaire turque entraînerait une résurgence majeure de l'organisation de l'État islamique. Les chefs terroristes encore en vie pourraient sortir de leur cachette, selon les FDS, pour qui une opération turque menacerait aussi les prisons et les camps qu'elles gèrent et qui abritent de nombreux jihadistes et leurs familles.

Répondant aux craintes de voir libérer des jihadistes occidentaux actuellement prisonniers des kurdes en Syrie, la Maison Blanche a évoqué la possibilité de confier à la Turquie la responsabilité de ces combattants européens du groupe.

Législatives en Tunisie : les islamistes d'Ennahda et le parti de Karoui revendiquent chacun la victoire

Seuls 41,3 % des électeurs tunisiens se sont déplacés dimanche pour renouveler leur Parlement. Le parti islamiste Ennahda et celui de Qalb Tounes assurent tous deux avoir remporté le scrutin.

Le parti Qalb Tounes, fondé par le finaliste de la présidentielle Nabil Karoui, incarcéré depuis août, et son principal rival, le parti d'inspiration islamiste Ennahda, ont tous deux assuré avoir remporté le plus grand nombre de sièges lors des législatives de dimanche en Tunisie.

Deux sondages publiés après la fermeture des bureaux de vote par des instituts tunisiens ont donné Ennahda en tête, avec 40 sièges sur 217. Ils placent Qalb Tounes en deuxième position, avec 35 sièges selon le sondage Emrhod, et 33 pour le sondage Sigma.

Le mouvement Karama de l'avocat islamiste populiste Seifeddine Makhoul est crédité de 17 à 18 sièges et quasiment toutes les autres listes sont en deçà. Les résultats officiels sont attendus mercredi mais si ces sondages se confirmaient, le Parlement serait extrêmement morcelé, entre deux partis peu enclins à négocier après une campagne à couteaux tirés.

Le parti de M. Karoui a assuré être arrivé en tête du scrutin sans donner de chiffres. "Selon les résultats préliminaires recensés dans les bureaux de vote, Qalb Tounes est arrivé le premier", a déclaré le porte-parole du parti, Hatem Mliki, lors d'un point presse retransmis en direct avant la diffusion des sondages. Des explosions de joie ont marqué cette annonce dans le QG du parti.

Son principal rival, Ennahda, donné au coude-à-coude avec Qalb Tounes dans les sondages officieux dimanche, a également assuré avoir engrangé le plus grand nombre de voix. "Ennahda annonce, selon des résultats préliminaires, avoir remporté les élections", a déclaré le porte-parole du parti, Imed Khemiri, lors d'un point presse au siège d'Ennahda.

Un faible engouement

Sept millions de Tunisiens étaient appelés dimanche à élire leurs 217 députés. Les élus devront trouver des alliances afin de dégager une

majorité autour d'un gouvernement.

La participation a atteint 41,3 %, un chiffre bien en deçà du précédent scrutin en 2014, a indiqué l'instance chargée des élections (Isie). Ce taux est également en deçà de celui de 49 % enregistré lors du premier tour de la présidentielle le 15 septembre, témoignant du rejet des élites actuelles, mais aussi du désintérêt des Tunisiens pour un scrutin sans clivage clair.

Ce faible engouement pour le troisième scrutin législatif depuis la chute de la dictature en 2011 s'explique par le rejet des élites actuelles, déjà exprimé au premier tour de la présidentielle le 15 septembre, mais aussi par le calendrier électoral, bousculé par le décès du président Béji Caïd Essebsi en juillet.

Le scrutin se déroulait en effet entre les deux tours d'une présidentielle choc qui a porté deux candidats de rupture au second tour : Kaïs Saïed et Nabil Karoui, fondateur du mouvement Qalb Tounes, actuellement emprisonné.

De nouveaux visages attendus

Trois semaines après le premier tour de la présidentielle qui a balayé les sortants, les sondages officieux évoquent l'arrivée d'une vague d'indépendants, qui représentent un tiers des listes en lice, et de nouvelles formations.

De nombreux visages nouveaux devraient arriver au Parlement, une institution clé pour répondre aux principales inquiétudes des Tunisiens : une inflation continue, un chômage élevé et des services publics ne répondant plus aux attentes.

Cet émiettement, alors que le parti arrivé en tête devra convaincre au moins 109 députés pour former un gouvernement, augure de houleuses négociations. "Les négociations prendront probablement des semaines", juge l'analyste politique Youssef Cherif, en évoquant le risque d'un nouveau scrutin si les députés ne parviennent pas à se mettre d'accord.

Au Liban, la crise économique s'accroît et le dollar se fait rare

La crainte d'une pénurie de dollars au Liban fait souffler un vent de panique. Fin septembre, ce manque de liquidités a provoqué des manifestations dans plusieurs villes du pays, dont certaines ont violemment été réprimées par les forces de sécurité.

La crise économique au Liban a pris une nouvelle tournure. Des centaines de personnes ont manifesté, dimanche 29 septembre, à Beyrouth et dans les grandes villes, afin de dénoncer la crise économique et monétaire qui affecte le pays. Ces manifestations ont dégénéré à certains endroits, avant d'être réprimées par les forces de sécurité.

À l'origine de ces mouvements de colère, un manque de liquidités en dollars américains qui menace plusieurs secteurs vitaux, notamment ceux de l'importation de blé, de médicaments et de carburant. Les importateurs de carburant ont menacé de faire grève à plusieurs reprises, provoquant ainsi une ruée des citoyens vers les stations-service.

La crise du dollar que connaît le pays a ébranlé dernièrement le taux de change, habituellement fixé à 1 500 livres libanaises. Certains commerçants pratiquent depuis un taux de change supérieur pour couvrir leurs pertes.

Par ailleurs, depuis quelques jours, les clients ne peuvent plus faire de retraits en dollars aux distributeurs automatiques si leurs comptes est alimenté en livres libanaises. S'ils contiennent des dollars, ils sont bloqués. Des mesures qui seraient reliées à une volonté de la Banque du Liban (BDL) de limiter autant que possible la circulation de devises dans un contexte de situation fi-

nancière fragile. Le gouverneur de la BDL, Riad Salamé, a cependant assuré dans la foulée qu'il n'y avait pas de pénurie de dollars dans le pays. Il a également déclaré que la BDL continuait de soutenir la monnaie locale.

Face à l'anxiété des citoyens, la présidence de la République a rappelé que certains articles du Code pénal portant sur "les atteintes à la réputation financière de l'État", ainsi que les sanctions pouvaient être imposées en cas de non respect de ces articles. Un journaliste a été interrogé le 1er octobre par le bureau de lutte contre la cybercriminalité, après avoir raconté sur Twitter qu'il n'avait pas pu retirer des dollars dans une des banques de la capitale. L'homme a, depuis, effacé sa publication à la demande des autorités.

Le secteur bancaire libanais a dû s'accommoder dernièrement avec les sanctions américaines imposées au Hezbollah et à ses alliés locaux.

APS



Paradou AC 0 - CR Belouizdad 0 : équitable

Le Paradou Athletic Club et le Chabab Riadhy de Belouizdad se sont séparés, hier au stade du 5-Juillet, sur un score de parité vierge (0-0). Les deux teams n'ont pas réussi à se départager, à l'issue d'une partie assez disputée. Un match comptant pour la septième journée du championnat de Ligue 1. Les deux formations de la capitale ont entamé, tambour battant, ce derby des extrêmes, assez plaisant dans l'ensemble. Il faut dire que les deux teams, évoluant dans des configurations tactiques portées sur le jeu offensif (4-3-3), avec un bloc équipe relativement médian, n'ont pas vraiment fermé le jeu. Les poulains du technicien portugais Châlo ont été les premiers à lancer les hostilités. Prenant d'emblée l'initiative du jeu à leur compte, ils se sont montrés rapidement dangereux. 8', le coup franc de Hamoudi est repoussé par le poteau gauche de Gaya, qui avait légèrement dévié le cuir de sa trajectoire. Dans la foulée, Nessakh est contraint d'intervenir pour sortir sur la ligne la balle de Ghorab. 11', le tir à ras de terre de Mouali effleure le poteau droit de Gaya.

Le CRB, qui a eu chaud durant le premier quart d'heure, va rentrer progressivement dans la partie et s'organiser pour réagir. 14', Bousseliou reprend d'une tête croisée, au point de penalty, le centre de Ziti. La balle passe tout près du cadre. 22', le tir au second poteau du milieu offensif de CRB, Aiboud, a failli faire mouche. 39', Belahouel manque de peu l'ouverture du score, face à Moussaoui. L'attaquant du Chabab a été un peu gêné par le retour de Bouchina au moment d'armer son tir. 45', le coup franc de Ziti est repoussé par la transversale après avoir été touché par le portier paciste, Moussaoui. De retour des vestiaires, les deux équipes n'ont pas du tout changé d'attitude. Favorisant le jeu offensif, les deux adversaires du jour se sont pratiquement rendu coup pour coup, avec toutefois une possession de balle légèrement à l'avantage des protégés du coach Amrani, qui étaient un peu plus entreprenants. Cependant, le CRB et le PAC n'ont pas réussi à se départager. Confondant vitesse et précipitation, les joueurs des deux équipes n'ont jamais réussi à concrétiser



leurs efforts. 62', dans une chevauchée solitaire sur le côté droit, Guenaoui réussit l'essentiel en prenant le dessus sur Ziti et Keddad, avant de buter sur Gaya, bien placé pour capter le cuir. 64', le Chabab réplique par l'intermédiaire de Bousseliou. Sa balle passe à quelques centimètres de la cage de Moussaoui. 65', le heading de Djerrar, bien embusqué au se-

cond poteau pour reprendre le coup franc de Nessakh, est mal cadré. 72', la tête piquée d'Aiboud est repoussé par le poteau droit de Moussaoui. 83', le gardien du Paradou sort le grand jeu pour écarter en deux temps le danger face à Djerrar, qui avait tenté une tête croisée au second poteau, puis une aile de pigeon. Le PAC réagit, juste après, en sollicitant l'intervention de

Gaya. Le gardien du Chabab est obligé de se coucher pour dévier en corner le tir de Guenaoui. À l'issue de cette rencontre, le CRB garde provisoirement la tête du classement. Le PAC, que le résultat n'arrange pas vraiment, voit ainsi son élan freiné. Les camarades de Bouata restent dans le ventre mou du classement. Z.M.

Handball / CAN-2020 : les Algériens en stage fin octobre en France

L'entraîneur de la sélection algérienne masculine de handball, le Français Alain Portes, a convoqué 19 joueurs pour un stage de préparation du 20 au 27 octobre à Nîmes (France), en vue de la Coupe d'Afrique des nations (CAN-2020), prévue en janvier en Tunisie. Ce quatrième stage conduit par le nouveau staff technique national, composé également de l'international algérien Tahar Labane en tant qu'entraîneur-adjoint, verra la participation de sept joueurs professionnels évoluant en Europe. Il s'agit, entre autres, d'Hichem Kaâbache (USAM Nîmes - France), Abdel-

kader Rahim (US Dunkerque - France) et du champion d'Europe 2019 Khalifa Ghedbane (Vardar Skopje - Macédoine). Pour les joueurs locaux, la JSE Skikda sera le club le plus représenté avec quatre joueurs, suivie du GS Pétroliers et du CR Bordj Bou Arréridj avec trois joueurs chacun. Liste des joueurs retenus : GS Pétroliers : Riad Chahbour, Messaoud Berkous, Abderrahim Berriah. CR Bordj Bou Arréridj : Achraf Hamzaoui (gardien de but), Mohamed Fdila, Okba Ensaad. JSE Skikda : Adel Bousmal (gardien de but), Redouane

Saker, Ali Boulahsa, Zoheir Naïm. CRB Baraki : Abdeldjalil Zen-nadi. USAM Nîmes (France) : Hichem Kaâbache. US Dunkerque (France) : Abdelkader Rahim. Istres OPBH (France) : Hichem Daoud. Fenix Toulouse (France) : Abdi Ayoub. Vardar Skopje (Macédoine) : Khalifa Ghedbane (gardien de but). Besiktas Aygaz (Turquie) : Mustapha Hadj-Sadok. BESA Famgas (Kosovo) : Mokhtar Kouri.



Mondiaux d'athlétisme : L'Ethiopien, Desisa, champion du monde de marathon

L'Ethiopien Lelisa Desisa (29 ans) a été sacré champion du monde de

marathon pour la première fois de sa carrière samedi dernier à Doha (Qatar) en 2 h 10 min 40

sec, devant son compatriote Mo-sinet Geremew (à 4 secondes) et le Kényan Amos Kipruto (à 11

secondes). vice-champion du monde en 2013, Desisa brise la malédiction de l'Ethiopie aux

Mondiaux de marathon, sans victoire depuis Gezahegne Abera en 2001 à Edmonton (Canada).

Tournoi UNAF (U20 filles - 2e journée) : Défaite de la sélection algérienne face au Maroc (1-3)

La sélection féminine algérienne des moins de 20 ans s'est inclinée face à son homologue marocain sur le score de (3 à 1), mi-temps (3-1), samedi à Tanger (Maroc), en match comptant pour la deuxième journée du tournoi de l'Union nord-africaine de football (UNAF).

Les buts de la rencontre ont été inscrits par Zoubida Al Bastali (7'), Zohra Barima (19') et Zineb Redouani (37' sp) pour le Maroc. Khoulood Ournani (40') a réduit la marque pour l'Algérie. Un peu plus tôt, la sélection du Burkina Faso a battu son homologue tunisien sur le score de (2 à 0). Les buts de la rencontre ont été inscrits par Kongo Adama (12') et Kabouré Adili (19'). Lors de la première journée disputée jeudi, l'Algérie avait atomisé la Tunisie (8-0) et le Maroc a dominé le Burkina Faso (2-1). À l'issue de la deuxième journée, le Maroc s'empare de la tête du classement avec 6 points devant l'Algérie et le Bur-

kina Faso (3 pts). La Tunisie ferme la marche (0 pt). La troisième et dernière journée, prévue aujourd'hui, lundi, verra l'Algérie affronter le Burkina Faso et le Maroc opposé à la Tunisie. Le tournoi se déroule sous forme d'un mini-championnat de trois journées et le premier remportera le titre.



(NAHD 1-1 ASAM) 7e Journée de Ligue 1 : Un match assez équilibré

Les Sang et Or n'ont pas confirmé leur match d'anthologie face à l'ESS après une victoire méritée sur le score de 4-3 la semaine dernière. Le NAHD s'est contenté d'un point face à l'ASAM, dans un match assez équilibré tenu hier, au stade Omar Benrabah à Dar El Beida pour le compte de la 7e journée de Ligue 1.

Les locaux ont été les premiers à menacer les buts du portier Boulitif, auteur d'un grand match. Lyès Doucène rate l'ouverture du score à la 3' avant de voir ses coéquipiers subir la pression des visiteurs qui ont manqué plusieurs occasions de scorer, notamment aux 10', 22' et 26'. Après des moments difficiles du camp nahdiste, l'arrière gauche Cheraitia se lance, gagne du terrain et réussit plusieurs dribbles pour servir Zerdoum qui obtient un penalty. L'attaquant Zerdoum a empêché les siens d'avancer au score en ratant le penalty à la 32'. La fin de la première mi-temps a vu un rythme intense des joueurs de l'ASAM qui ont failli

marquer à plusieurs reprises. De retour des vestiaires, le NAHD a tenté de se rattraper pour glaner les points de la rencontre. Le dynamisme de ces attaquants n'a pas apporté les résultats escomptés, et ce, malgré la vivacité des deux pépites nahdistes ; Zerdoum et Boutmène, formés au club et âgés respectivement de 18 et 20 ans. Et puisque dominer n'est pas gagner, l'ASAM ouvre le score à la 61', contre le cours du jeu, sur penalty par le biais de Mohamed Tiaiba qui trompe le gardien à contre-pied. Les Scorpions n'ont pas réussi à garder cet avantage longtemps. Suite à un débordement de Zerdoum du côté gauche, il sert ses coéquipiers pour voir le cuir au fond des filets suite à une erreur d'Abderahmane Boulitif qui marque contre son camp. Le NAHD a tenté d'aggraver la marque mais le manque de lucidité a fait que les deux équipes partagent les points du match qui s'est déroulé en présence d'une affluence peu nombreuse.

Kader Bentounès

PSG : Dernière ligne droite pour l'avenir de Verratti ?

A lors que le PSG et les représentants de Marco Verratti sont en négociations pour une prolongation depuis plusieurs mois, les deux parties tenteraient enfin de trouver un terrain d'entente.

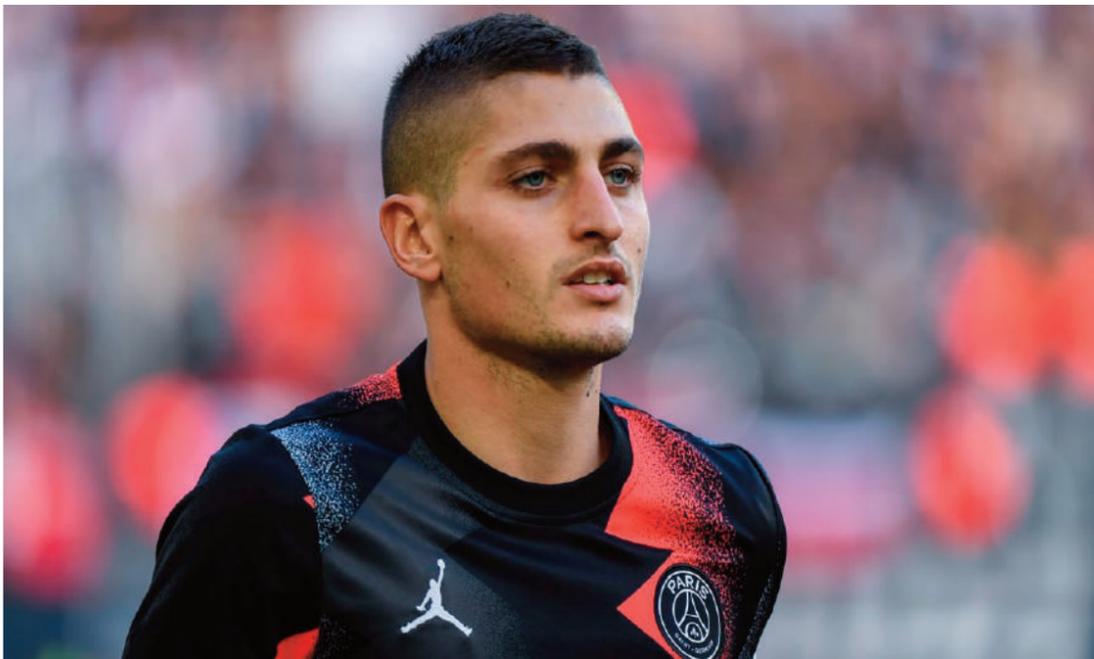
Quelques semaines après la fermeture du mercato estival, Leonardo se concentre désormais sur plusieurs prolongations de contrat. D'après les révélations exclusives du 10 Sport, Marquinhos dispose d'une offre d'un an de plus entre les mains, alors que Marco Verratti pourrait lui emboîter le pas. Le milieu de terrain parisien, chouchou du Parc des Princes depuis ses débuts en 2012, négocierait avec le PSG depuis de longues semaines. Lié au club de la capitale jusqu'en 2021, Verratti aurait donc la possibilité de prolonger pour trois saisons

supplémentaires.

Une issue favorable d'ici quelques jours ?

Comme indiqué par Julien Maynard, journaliste de Téléfoot, les agents de Marco Verratti devraient bientôt s'asseoir autour d'une table avec les décideurs du PSG. Une réunion qui devrait sceller le prochain contrat de l'international transalpin. En effet, les deux parties désiraient clore les négociations pour enfin voir Le Petit Hibou apposer sa signature sur ce nouveau bail (2024).

Les représentants de Marco Verratti devraient prochainement revoir les dirigeants du PSG au sujet de sa prolongation. Dans les deux camps, on espère très rapidement conclure un renouvellement de son bail jusqu'en 2024.



Real Madrid : Ce témoignage fort sur le départ de Cristiano Ronaldo !



Malgré le transfert de Cristiano Ronaldo du Real Madrid vers la Juventus en 2018, Lucas Vazquez estime que le club merengue possède toujours des joueurs de qualité même sans l'attaquant portugais.

« Cristiano Ronaldo ? Je n'avais aucune rumeur à ce sujet après la fin de la saison, il avait le même comportement que d'habitude. Quand on me l'a annoncé, j'ai eu du mal à y croire », confiait récemment Achraf Hakimi sur le transfert de Cristiano Ronaldo du Real Madrid à la Juventus à l'été 2018, affichant donc toute sa surprise sur ce dossier. Et c'est désormais au tour d'un autre joueur appartenant au club merengue d'évoquer

ce départ de CR7 en la personne de Lucas Vazquez.

« Il était très important pour nous, mais... »

Interrogé par TeleVés, dans des propos rapportés par Marca, l'ailier espagnol du Real Madrid a relativisé sur le départ de Cristiano Ronaldo : « Ce qui a changé, c'est que nous avons un autre numéro 7, d'autres joueurs. Il était très important pour nous, mais nous sommes satisfaits de l'équipe que nous avons et nous voulons nous battre pour tout gagner. J'ai vécu de très bonnes saisons avec Cristiano », confie Vazquez.

APS

NBA : Les vérités de Stephen Curry sur son énorme échec face aux Lakers !



Habituellement maître en la matière, Stephen Curry a totalement toilé face aux Los Angeles Lakers dans la nuit de samedi à dimanche lors de son premier shoot à trois points dans la nouvelle salle des Warriors. Il s'est expliqué.

Bien que Kevin Durant s'en soit allé du côté des Brooklyn Nets, Stephen Curry compte bien rester aux Golden State Warriors pour se battre pour le titre. Le meneur de jeu de la franchise californienne révélait il y a peu vouloir jouer pour les six prochaines saisons. Et pour l'inauguration de la nouvelle salle des Warriors : le Chase Center, Stephen Curry a voulu mettre un panier d'exception pour sa première qui s'est révélé être un cuisant échec.

« J'avais prévu de shooter et de baptiser le Chase Center de la bonne manière, mais... »

Habile dans l'exercice, Stephen Curry a tenté de marquer un trois points face aux Los Angeles Lakers dans la nuit de samedi à dimanche (123-101) mais n'a même pas touché la planche. The Splash Brother a donné sa version des faits. « Oui, j'avais « chorégraphié » ça dans ma tête. J'avais prévu de shooter et de baptiser le Chase Center de la bonne manière. Evidemment, je n'avais pas prévu l'airball [sourire]. Mais je pensais que c'était une bonne idée de prendre un tir fou comme ça et d'exciter tout le monde ». a confié Stephen Curry dans des propos rapportés par Parlons-Basket.

LOSC : Naples a dégainé pour Ikoné !

D'après nos sources, Naples est fortement intéressé par le profil de Jonathan Ikoné, la nouvelle perle du LOSC.

Au cœur d'un été où le LOSC a vu des offres délirantes arriver de tous les côtés, les dirigeants lillois ont reçu des propositions pour l'incorruptible Jonathan Ikoné. Auteur d'une belle saison 2018-2019, le milieu de terrain français

– fraîchement intégré à l'équipe de France depuis septembre – est le nouveau moteur des Dogues depuis le départ de Nicolas Pepe. Et, comme révélé par Gérard Lopez au moment de faire le bilan du mercato estival, Lille a reçu des offres XXL pour Ikoné. Un montant de 70 millions d'euros aurait notamment été proposé... Selon nos informations exclusives, le club a l'origine de

cette proposition n'est autre que Naples ! Au sortir de l'échec des négociations pour Nicolas Pepe, qui a finalement choisi de rejoindre Arsenal, les Napolitains ont dégainé une proposition XXL pour Jonathan Ikoné. Et d'après nos sources, l'intérêt du club italien est toujours aussi vif. Naples est toujours dessus, que ce soit pour janvier prochain comme pour le mois de juin 2020.



OM : Ce terrible constat sur le recrutement marseillais !

Gérard Gili ancien entraîneur de l'OM a évoqué le travail effectué par André Villas-Boas depuis le début de la saison tout en soulignant les limites liées à l'effectif marseillais.

Le 25 août dernier en conférence de presse, André Villas-Boas pointait du doigt la situation économique de l'OM :

« On n'a pas d'argent. C'est la situation qui m'a été transmise par le club et le propriétaire ». Malgré les recrutements cet été de Dario Benedetto, d'Alvaro Gonzalez et de Valentin Rongier, Marseille se retrouve en danger dès que des joueurs s'absentent. L'exemple le plus criant concerne la situation actuelle en défense. Alvaro Gonzalez blessé

et Boubacar Kamara suspendu, André Villas-Boas n'a pas eu d'autre choix que de lancer le jeune Lucas Perrin en défense centrale. La faute au manque de profondeur du banc olympien.

« Villas-Boas fait ce qu'il peut avec ce qu'il a »

Dans un entretien accordé à la Provence, Gérard Gili ancien entraîneur de l'OM a salué le

travail effectué par Villas-Boas tout en soulignant les limites actuelles du club phocéen : « Villas-Boas a beaucoup d'empathie avec les joueurs, il a l'air sympathique. Il tente des coups, essaie d'être novateur et actif, c'est bien. Mais l'entraîneur est toujours suspendu au niveau de son équipe. Quand vous avez de grands joueurs, vous avez plus

de chances de gagner les matches [...] Villas-Boas fait ce qu'il peut avec ce qu'il a. Et il a très peu de solutions. Il savait que ce serait compliqué pour recruter cette saison, mais quand ça vous arrive et que vous êtes en place, vous êtes démunis. Sortir des jeunes, c'est bien, mais on vous demande surtout des résultats ».

Le prochain plan cancer doit prendre en charge "les insuffisances" du précédent

Le prochain Plan Cancer doit prendre en charge les insuffisances du précédent Plan 2015/2019, notamment en matière de l'organisation du circuit du cancéreux, a plaidé, la Sous-directrice chargée des maladies non transmissibles (MNT) au ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Dr Nadir Azirou Djamil, notant que l'objectif est "l'amélioration de la vie" des patients.

Le Plan Cancer 2015-2019 "est une opportunité officielle permettant de structurer toute une réflexion sur les avancées réalisées et les défis à relever en matière de lutte contre le cancer. A ce propos, le prochain Plan, qui est appelé à être élaboré à l'avenir, doit prendre en charge les insuffisances du premier Plan, s'agissant notamment de l'organisation du circuit du cancéreux", a précisé à l'APS, Dr Nadir, à l'occasion de la célébration du mois d'Octobre Rose.

"Le circuit du malade n'est pas structuré. Lorsqu'il arrive aux structures de soins, ce dernier est perdu car orienté dans tous les sens et cela lui fait perdre beaucoup de temps alors que celui-ci est compté pour lui. C'est cela la principale hantise des patients", a-t-elle explicité.

Tout en considérant que "l'orga-



nisation du circuit des cancéreux permettra Ainsi, sur les quelque 50.000 nouveaux cas de cancer enregistrés chaque année en Algérie, 12.000 cas concernent le sein alors que le cancer digestif représente plus de 60% des cancers affectant la gente masculine. Ceci, au moment où le cancer entraîne le décès de quelque 20.000 personnes chaque année.

Commentant l'incidence de cette pathologie dévastatrice, la spécialiste tient à préciser que ces chiffres reflètent une hausse constante des cas, mais néan-

moins une baisse du nombre des décès dus au cancer, sous toutes ses formes et ce, se félicite-t-elle, grâce aux multiples actions de sensibilisation engagées ces dernières années par le ministère de la Santé.

A la question de connaître les données actualisées liées au cancer, la même responsable dira que lors de la célébration de la Journée nationale du Registre du cancer, le 23 octobre prochain, l'opinion publique sera tenue informée du bilan arrêté à fin 2017 quant à l'évolution des différents

types de cette redoutable affection.

"Nous ne pouvons pas avoir des statistiques plus récentes dans la mesure où les normes internationales fixent un délai de 2 ans pour chaque pays afin de consolider ses résultats sur le cancer", explique-t-elle, avant de plaider pour une "implication plus large de la société civile dans un problème d'une pareille ampleur et face auquel les institutions ne peuvent, seules, faire face".

Une sensibilisation

multisectorielle

La prise en charge du cancer passe nécessairement par la prévention contre les facteurs de risque comportementaux, alimentaires, etc, souligne la même responsable, rappelant les actions entamées ces dernières années dans ce sens par le département de la Santé, en concertation avec d'autres, tout aussi impliqués par ce défi. Des actions qui s'inscrivent dans le cadre de la prévention dite "primaire".

Allaitement maternel : Des avantages pour la maman et l'enfant

• 46,7% des mamans optent pour ce processus naturel durant les 12 premiers mois



La sous-directrice chargée de la santé de la mère et de l'enfant au ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Dr Leila Benbernou, a annoncé que 46,7% seulement des mamans allaitaient leurs enfants pendant leurs 12 premiers mois, insistant sur l'importance d'encourager l'allaitement pendant deux ans. Dans son intervention à l'occasion de la semaine mondiale de l'allaitement maternel, qui a pris fin hier, Mme Benbernou a souligné que 46,7% seulement des mamans allaitaient leurs enfants pendant les 12 premiers mois de leur naissance, au moment où l'OMS préconise de poursuivre ce processus naturel jusqu'à l'âge de deux ans. La responsable a expliqué "le recul de l'allaitement naturel dans la société algérienne", par l'émancipation de la femme et la modernisation de la société, plaidant pour la prolongation du congé de maternité pour permettre à la femme de rester plus longtemps auprès de son enfant, pendant cette étape "très importante" de sa vie.

Après avoir passé en revue les bienfaits de l'allaitement naturel et son importance dans la prévention de plusieurs maladies graves, telles le cancer du sein, des ovaires et du col de l'utérus, Dr Benber-

nou a annoncé l'élaboration de textes exécutifs pour accompagner l'application de la nouvelle loi sur la santé, relatifs à l'interdiction de la publicité sur le lait industriel via les médias et lors des séminaires et conférences (sponsoring).

Le ministère de la Santé avait lancé une campagne de sensibilisation pour encourager l'allaitement naturel à travers les différents établissements de santé de proximité (EPSP), rappelle-t-on. "Soutenir l'allaitement maternel dans la durée au sein des familles, dans la société et en milieu professionnel, contribuera à favoriser une croissance normale du nourrisson qui le prémunira de diverses pathologies et générera des avantages certains pour la santé publique", estime Ferhi Samia nutritionniste. Et d'ajouter «le lait maternel répond aux besoins du bébé dès sa naissance et procure des bienfaits pour sa santé et son développement. Il met toute une société sur la voie de réflexes sains pour une nutrition équilibrée», a-t-elle souligné. La spécialiste, insiste sur l'importance de l'allaitement également pour la mère, dans la mesure, a-t-elle expliqué, où «l'allaitement contribue au contrôle du poids pour la maman et la prévention du cancer du sein entre autres».

Prise en charge du cancer : le manque d'informations fiables" déploré



Le Coordonnateur national du Plan Cancer, Messaoud Zitouni, a déploré lundi à Alger, le "manque en matière d'informations fiables" s'agissant de la prise en charge du cancer en Algérie, préconisant une "base de données nationale" s'agissant des aspects thérapeutique et de prévention de la maladie.

"Les registres du cancer sont très efficaces mais ne comportent pas encore toutes les solutions aux problèmes. Lorsqu'on veut analyser les résultats aussi bien sur le plan thérapeutique que de la prévention de la maladie, nous ne disposons pas d'informations fiables", a déclaré le Pr Zitouni, à l'ouverture des travaux de la rencontre d'information sur les avancées en matière de dépistage du cancer en Algérie.

Une rencontre est organisée par le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, à l'occasion d'Octobre Rose", le mois mondialement dédié à la sensibilisation et de prévention du cancer du sein, en collaboration avec l'association El Amel-CPMC (Centre Pierre et Marie Curie d'Alger) d'aide aux cancéreux.

Revenant sur les principaux axes du Plan

cancer quinquennal (2015-2019), le Pr Zitouni a ainsi préconisé la mise en place d'un "système de déclarations fiable" des décès, lequel est indispensable pour tout registre du cancer : "Lorsque nous sommes dans un programme national de santé, il faut une base de données nationale. Il n'est pas normal que, le plus souvent, nous nous rabattions sur des chiffres qui nous viennent de l'étranger", a-t-il commenté.

Pour le spécialiste, le diagnostic précoce reste l'action de "priorité absolue" à entreprendre afin de prévenir tout type de cancer, dont celui du sein, et d'en réduire le taux de mortalité, notant que "depuis 1962, le dépistage a été au cœur des politiques nationales de santé, insistant sur la nécessité de "la prise en charge du circuit du malade".

A commencer, a-t-il explicité, par un diagnostic qui se fasse de manière "organisée, rigoureuse et rationnelle", ce pourquoi le Plan Cancer est "centré" sur le malade, a-t-il rappelé, avant de souligner que la mise en œuvre de celui-ci "nécessite une stratégie aussi bien planifiée que le plan lui-même, lequel a besoin d'être géré par les professionnels du terrain qui connaissent complexité des enjeux".

De l'administration
Le Monde
 Quotidien National d'Information

**Tous les jours
 dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST RESERVÉ
 POUR VOS PUBLICITÉS**

Pour plus de détails contactez nous au :



023 95 70 70

Ou par Email au :



monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde

Fondation pour l'édition
 et la publicité

EDITER PAR LA EURL
 EL HAOUAFIZE

Président directeur général
 Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GENERAL
 FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
 DE L'ADMINISTRATION

BEDACTEUR EN CHEF

A.SALIM

SIÈGE SOCIAL
 22 RUE SAHRADUI EL
 ACHOUR -ALGER

DIRECTION FAX/TEL
 021957070

COMPTE NUMERO

005001112145616147 BDL

ANEP TEL 021731778

021737128

FAX 021739559

DIEUSION

QUEST-CENTRE- EST

IMPRESSION

SIA

Comment gérer les retards répétés d'un salarié ?



Vous lui avez suggéré de s'acheter une montre, de mettre son réveil un peu plus tôt... Mais ses retards persistent ? Vous ne savez plus comment faire ?

Finalement vous en êtes arrivé à observer scrupuleusement les retards de votre cher et tendre salarié retardataire et à vérifier ses horaires d'arrivée et de départ. Oui car jusque-là comme il avait compensé en partie son retard en fin de journée, vous aviez pu les tolérer mais hélas ce n'est plus le cas. Mais et surtout, c'est vous ou un autre salarié qui le remplace quand il est absent vous faisant perdre un temps précieux sur vos propres tâches. Voici quelques conseils

Que dit la loi ?

L'affichage des horaires est obligatoire dans les locaux de l'entreprise ; sinon, l'horaire de travail doit avoir été communiqué individuellement (par contrat ou avenant) au salarié. Vous ne pouvez pas reprocher à un salarié des horaires qui ne lui auraient pas été clairement stipulés.

Donc, la première étape avant d'arriver à cette situation fâcheuse est d'être toujours prévoyant avant d'embaucher tout salarié :

Affichez les horaires ou inscrivez-les dans le contrat de travail ou rédigez un avenant qui mentionnera les horaires.

Au cours de l'entretien d'embauche, ne vous laissez jamais à aller à cette générosité dans les paroles « Les horaires sont souples du moment que vous faites votre travail ». Vous ouvrez tout grand la porte aux dérives ! Mais que faire alors ?

Dialoguez avec lui

Non pas dans l'état de colère mais afin de l'amener à prendre conscience des conséquences de ces retards sur la bonne marche de l'entreprise. Imposez-lui verbalement des horaires et puis si vous ne l'avez pas fait jusque-là, profitez-en pour afficher les ho-

raires de travail. Prévenez-le qu'au prochain retard, il vous mettra dans l'obligation de lui envoyer un avertissement.

Il est toujours en retard : envoyez-lui une lettre d'avertissement

Par cette lettre, rappelez-lui ses horaires tout en lui demandant de prendre toutes les mesures possibles pour les respecter. Et n'oubliez pas de lui rappeler votre entretien précédent.

Donnez-lui un avertissement

Malgré ce rappel à l'ordre, votre employé n'a toujours pas compris ! Un avertissement s'impose. Envoyez-lui une lettre recommandée avec accusé de réception, un avertissement dans les règles de l'art. Dans cette lettre, n'oubliez surtout pas de rédiger l'avertissement, les motifs de la sanction ainsi que les durées et dates de chaque retard.

Faites-lui récupérer

les retards ou réduisez son salaire

Vous avez affaire à un rebelle ? Aux grands maux les grands remèdes, capitalisez tous les retards et faites-les lui récupérer. S'il ne peut ou ne veut pas récupérer ses heures, rappelez-lui que le temps c'est de l'argent et vu qu'il n'est pas au bureau durant ses heures de travail vous n'avez pas à le payer et que vous serez conduit à lui défalquer les heures non effectuées. Après la lecture de sa fiche de paie, il se réveillera tous les matins à l'heure pour aller au boulot ou vous quittera et dans votre prochaine embauche vous serez attentif !

Attention ! L'entreprise ne peut sanctionner le salarié après un seul retard et prononcer un licenciement. La mise en garde est une étape obligatoire. Le code du travail est explicite : le salarié risque le licenciement pour faute grave si ce retard influe sur le

bon fonctionnement de l'entreprise. S'il ne modifie pas son comportement, la procédure de sanction doit suivre le timing suivant :

- Un avertissement (sanction mineure orale ou écrite),
- Puis un blâme (observation écrite inscrite au dossier du salarié).
- Puis une mise à pied si les sanctions n'ont pas d'effet, c'est-à-dire une interdiction au salarié de se rendre sur son lieu de travail. Dans tous les cas, la sanction doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Licenciement pour faute grave

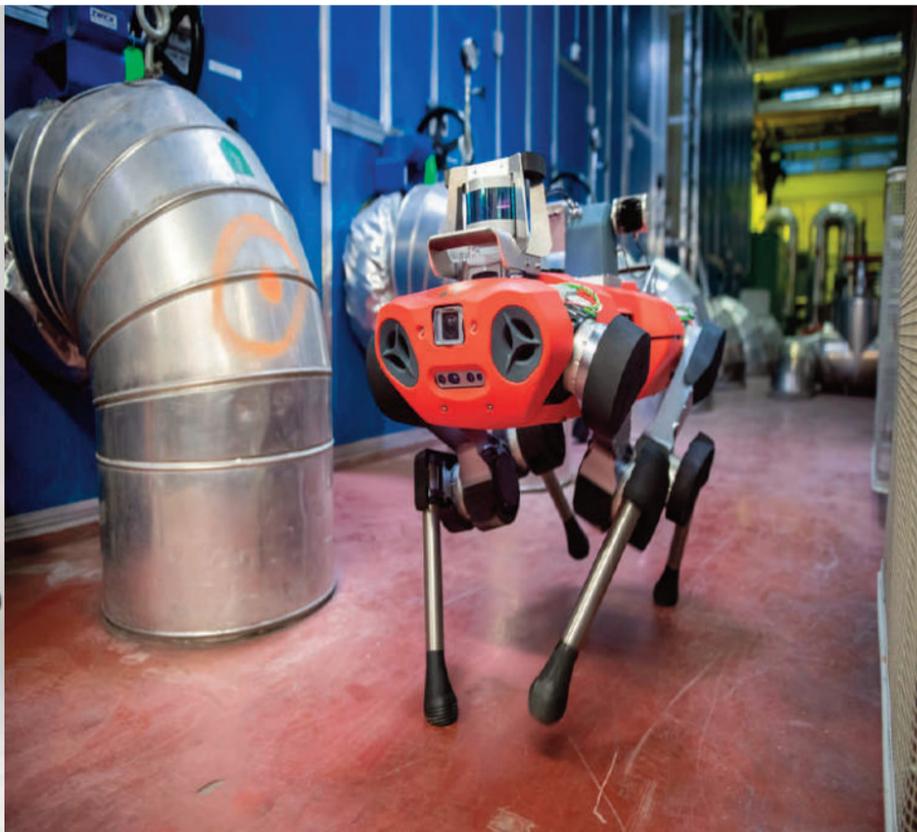
Si le salarié n'améliore pas son comportement, un licenciement faute grave peut être prononcé. L'employeur s'appuie alors sur les sanctions signifiées par courrier (avertissement, blâme, mise à pied). La cour de cassation a jugé recevable le licenciement

pour faute grave pour un salarié dont les nombreux retards injustifiés ont désorganisé le fonctionnement de l'entreprise.

Document : Lettre d'avertissement pour retard Lettre recommandée avec ARObjet : avertissement lié aux retards M. ...Le ..., nous avons constaté une nouvelle fois votre retard. Nous vous rappelons que de nombreuses observations verbales vous ont été adressées auparavant par M. ..., votre supérieur hiérarchique (possible de préciser les dates). Ces observations n'ayant pas été prises en compte, nous vous adressons un avertissement. Nous ne pouvons tolérer un tel comportement qui perturbe et désorganise le bon fonctionnement de notre établissement. Nous vous demandons de bien vouloir veiller à ce que de tels faits ne se reproduisent pas et nous vous notifions, par la présente, un avertissement.



ROBOTIQUE, ROBOT QUADRUPÈDE, LIDAR



Après des années de teasing, Boston Dynamics a finalement annoncé que son robot quadrupède Spot était disponible pour un usage commercial. Il sera d'abord proposé en location à des entreprises préalablement sélectionnées. Son utilité ? Elle reste pour l'essentiel à inventer.

Spot, le robot-chien de Boston Dynamics, bientôt disponible à la vente

D'ici la fin de l'année, Spot sera le premier robot vendu dans le commerce signé Boston Dynamics. Dans un bureau ou dans des entrepôts, ces quadrupèdes mécaniques utilisent l'intelligence artificielle pour effectuer des tâches quotidiennes. On peut aussi les télécommander avec une tablette.

Aperçu plusieurs fois dans des vidéos et des démonstrations, « Spot » sera bientôt visible pour

« de vrai » puisque Boston Dynamics a annoncé qu'il serait bientôt disponible à la vente. Présenté au salon re:Mars de Las Vegas, la firme a créé l'événement avec ses « chiens » qui se promenaient devant les visiteurs de cet événement dédié à l'intelligence artificielle.

La question est de savoir à qui peuvent bien servir ces robots à quatre pattes ? D'abord, ils ont deux modes.

On peut les télécommander avec une sorte de tablette, et leur faire exécuter essentiellement des tâches de manutention comme le déplacement de cartons ou la traction d'objets très lourds. Ensuite, et c'est là qu'ils deviennent intéressants, c'est de manière autonome.

Spot, un robot agile qui manipule des objets, monte des esca-

liers et opère dans les bureaux, les maisons et à l'extérieur. Toujours en milieu industriel, ils peuvent jouer les contremaîtres, comme au Japon l'année dernière, ou jouer les cerbères pour protéger un lieu. Car il ne faut pas oublier qu'ils sont rapides, costauds, et donc « intelligents ». Tant qu'ils ont cartographié le lieu où ils gambadent, ils peuvent être autonomes.

À Las Vegas, Boston Dynamics a effectué une démonstration où Spot ramassait des objets, dont une peluche qui était ensuite donnée à un vrai chien policier ! Le but ? Montrer que malgré leur aspect plutôt effrayant, ce sont de « gentils robots », comme peuvent l'être un animal de compagnie... Ils peuvent même danser !

Pour l'instant, le prix n'est pas connu mais le P.-D.G., Marc Rai-

bert, espère en produire 1.000 par an, et les premiers devraient arriver d'ici la fin de l'année lorsque les tests seront terminés. Le robot-chien Spot possède un système de stabilisation si rapide qu'il peut encaisser un violent coup de pied sans pour autant chuter.

Le quadrupède Spot est solide sur ses pattes

À l'image, on remarque immédiatement son agilité et sa vitesse de déplacement. La synchronisation de ses quatre pattes est très fluide et il trotte avec aisance au côté d'un membre de l'équipe. La montée d'une série de marches d'escalier est tout aussi souple. Le plus impressionnant est la capacité de Spot à encaisser les coups en restant sur ses pattes. On le voit recevoir un violent coup de pied sur le flanc qui le projette sur le côté. Il réagit

avec une vitesse qui tient du réflexe pour se stabiliser, sachant qu'en prime le sol est verglacé ! À la course, Spot bat facilement le gros LS3 AlphaDog mû par un moteur thermique. On sait que les robots quadrupèdes de Boston Dynamics sont déjà testés par l'armée américaine avec l'objectif de les utiliser, notamment, pour transporter des charges lourdes afin d'alléger le barda de ses soldats.

Mais Spot pourrait sans doute faire beaucoup plus. Plus rapide, plus agile et plus autonome, il pourrait par exemple effectuer des missions de reconnaissance sur le terrain. Il sera également intéressant de voir si Boston Dynamics cherche à adapter cette technologie de stabilisation à ses robots bipèdes comme son impressionnant Atlas qui s'est illustré lors du dernier DRC.

Robots chirurgiens : la comanipulation, avenir de la chirurgie ?

La robotique connaît aujourd'hui des avancées spectaculaires et rapides, permettant de remplacer l'Homme par des machines, dans de nombreux domaines.

Pour de nombreuses applica-

tions cependant, comme la chirurgie, ce concept trouve ses limites, soit parce que nous ne sommes pas prêts à laisser une machine remplacer un être humain, soit parce que la tâche est si compliquée qu'il est même impossible de la dé-

crire, de la transformer en instructions mathématiques pour une machine. Pour autant, dans ces applications, les robots conservent des propriétés mécaniques intéressantes comme la précision, la dextérité, la fluidité des mouve-

ments, etc. On cherche donc actuellement à développer un nouveau type de machines, selon le principe de comanipulation, La comanipulation chirurgicale.

Ce dossier propose de découvrir la comanipulation chirur-

gicale en présentant les différents types de comanipulateurs, les domaines d'application de cette technique et ses perspectives futures. Vous pourrez également découvrir plusieurs robots chirurgiens.

Épilepsie et chirurgie : mieux vaut tôt que tard

La chirurgie du cerveau comme traitement de l'épilepsie est employée depuis plusieurs années, notamment dans le cas de l'épilepsie du lobe temporal.

En retirant les foyers épileptogènes, elle permet pour une proportion importante des opérés de supprimer les crises.

Mais cette intervention est souvent présentée comme la dernière option et il n'est pas rare que les patients la retardent au maximum.

Actuellement, une étude de 30 millions de dollars est conduite à travers 19 centres médicaux américains, sous la houlette du National Institute of Neurological Disorders and Stroke.

Le but de cet essai dénommé ERSET (pour Early Randomized Surgical Epilepsy Trial) est d'évaluer l'efficacité d'un

recours chirurgical à un stade précoce de la maladie par rapport à un traitement médicamenteux.

Les patients épileptiques désignés pour être opérés subiront une ablation partielle du lobe temporal mésial. Certains médecins pensent que cette procédure, réalisée tôt, pourrait faire gagner de nombreuses années de meilleure qualité de vie aux malades



Savoir photographier la beauté des fleurs, tout un art

À aucun moment, Philippe Sainte-Laudy ne cherche à retranscrire la réalité : sublimer la nature est l'objectif du photographe. Si certains puristes ne jurent que par sa représentation exacte, lui se concentre dès la prise de vue sur ce que pourrait être le résultat final, extrapolant déjà sur le potentiel qu'il pourra tirer de ses prises de vue : « La photographie est une construction mentale avant d'être une réalité (...), un moment créatif commencé à la prise de vue et qui se poursuit naturellement en post-production. » Alors, c'est donc sans aucun complexe qu'il donne une libre interprétation de la nature en utilisant tous les outils de post-production à sa disposition dont le puissant Photoshop, les filtres et les textures, l'effet Orton ou la paintographie afin de réaliser une alchi-

mie esthétique.

Ses thèmes de prédilection sont les photos de paysages, de fleurs, de forêts, de près ou de loin, où le regard se perd dans la contemplation de ses photos dont il émane une grande poésie, une émotion. Sur son site, Philippe Sainte-Laudy propose généreusement des tutoriels (comme l'effet Orton ou l'utilisation des textures) qui dévoilent quelques-unes de ses astuces, et se perd dans la lecture de son blog au long cours sera source d'inspiration et en dévoilera quelques autres. Mais, grand-angle ou macro, ce que vise le photographe, c'est avant tout partager et sensibiliser le plus grand nombre d'entre nous à la beauté de notre Planète afin de la protéger.

Prévu du 7 au 8 novembre 9ème Congrès international de l'EHU d'Oran



Le 9ème Congrès international de pneumologie de l'EHU d'Oran, prévu du 7 au 8 novembre, a retenu les urgences pneumologiques comme thématique principale, a-t-on appris des organisateurs de la rencontre scientifique. Le Pr Salah Lellou, chef du service de pneumologie de l'EHUO a indiqué que plusieurs communications seront animées par des spécialistes nationaux et étrangers, de manière à partager un maximum d'expériences en matière

de prise en charge en urgence des pathologies respiratoires. Organisée en partenariat avec l'Association oranaise de santé respiratoire (AORD), cette rencontre propose, par ailleurs, plusieurs ateliers sur différents thèmes comme le pneumothorax, une affection de la plèvre mettant en communication l'espace pleural et l'atmosphère, et l'hémoptysie, un rejet, à l'occasion d'effort de toux, de sang provenant des voies aériennes sous-glottiques. Chaque année, le

service de pneumologie de l'EHU d'Oran prend en charge quelque 3.000 urgences respiratoires, des crises d'asthme sévères et des exacerbations des Bronchopneumopathie chronique obstructive (BCPO) des sujets fumeurs, pour la grande majorité. La diminution des urgences respiratoires exige une prise en charge correcte des malades en dehors des crises permet de contrôle responsable.

B.M

Jijel : Hospitalisation de 23 enfants atteints de méningite

Vingt Trois enfants hospitalisés pour atteinte de méningite ont été enregistrés par le service pédiatrique de l'hôpital d'El Milia (52 km à l'Est de Jijel), a-t-on appris auprès du directeur de la santé par intérim, Ferhat Merabet. Dans une déclaration, le même responsable a précisé que la wilaya de Jijel a enregistré durant la première semaine du mois d'octobre en cours plusieurs cas de cette

pathologie virale, dont 5 cas au chef-lieu de wilaya, 8 à El Milia et 2 autres dans la commune de Tahir. Selon le même responsable, la majorité des malades recensés a bénéficié des soins médicaux nécessaires et a quitté les services hospitaliers à l'exception de l'hôpital Mentouri Bachir de la localité d'El Milia où se trouvent encore 23 enfants, tous âges confondus, admis entre la fin du mois de septembre der-

nier et le début du mois d'octobre en cours. Il a affirmé à ce propos qu'une cellule de crise a été installée à l'hôpital d'El Milia pour suivre la situation et prendre en charge les procédures préventives par le biais de l'isolement des patients afin d'éviter la transmission de cette maladie, le contrôle intensif des enfants et le suivi de l'évolution de leur état de santé.

s.k

Industrie pharmaceutique L'antihypertenseur Micardis sera produit en Algérie

Le Laboratoire allemand "Boehringer Ingelheim", l'un des leaders mondiaux de l'industrie pharmaceutique, a annoncé, le lancement de la production en Algérie de l'antihypertenseur, "Micardis". "Dorénavant, les patients en Algérie auront accès au meilleur des innovations médicales allemandes en matière d'antihypertenseurs fabriqués en Algérie", a précisé la même source dans un

communiqué. Le lancement du premier lot de ce médicament antihypertenseur produit localement vient couronner la collaboration entre l'allemand "Boehringer Ingelheim" et l'algérien, Abdi Ibrahim Remede Pharma (Biopharm), selon la même source. Plus tôt en 2016, "Boehringer Ingelheim" avait renforcé ses capacités locales en Algérie en transférant la production de son antihypertenseur à

l'usine de fabrication de Biopharm à Oued Smar (Alger), a rappelé le communiqué. En Algérie, la prévalence de l'hypertension est élevée et équivaut à une prévalence variant de 35,3% à 44%. Les programmes de prévention primaire continuent de mettre l'accent sur l'adoption de modes de vie sains en tant que moyens efficaces de prévention et de contrôle de l'hypertension.

K.A

L'Algérie prend part à la 3e session ordinaire du Parlement Panafricain

L'Algérie prend part à la 3e session ordinaire de la 5e législature du Parlement Panafricain (PP), prévue du 7 au 19 octobre en cours, dans la ville de Midrand (Afrique du Sud), a indiqué un communiqué du conseil de la Nation. A l'ordre du jour de cette session, figurent la tenue

des réunions du bureau et des commissions permanentes du PP, l'organisation d'un forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre, ainsi qu'une conférence régionale sur le renforcement de l'action des parlementaires pour des sociétés plus sûres et développées. La délégation parlementaire parti-

cipante est composée de MM. Houbad Bouhaf, président du groupe parlementaire du parti du Front de Libération Nationale (FLN) et membre du PP et Abdelkader Moulkhaloua, membre du conseil de la Nation et membre du PP.

s.i

L'association El-Badr

Distribution prochaine de prothèses mammaires externes

A l'occasion du mois Rose d'Octobre, consacré à la prévention et à la lutte contre le cancer du sein, l'association El-Badr d'aide au cancéreux, s'appête à lancer une grande opération de distribution de prothèses mammaires externes au profit des

femmes ayant subi une ablation du sein et qui n'ont pas les moyens de se la procurer. La prothèse mammaire externe n'est en effet toujours pas prise en charge par l'assurance

sociale tel que c'est le cas dans nombre de pays, et les femmes n'ont très souvent pas les moyens de l'avoir. Pour le moment, l'association tente de la procurer par le biais de bienfaiteurs et certains laboratoires et le bénévolat de la société civile. Le docteur Mustapha Moussaoui, président de l'association El-Badr de Blida, qui ne donne pas plus de détails sur le nombre de femmes concernées et la quantité de prothèses disponibles, plaide pour cette prise en charge.



Renforcement de la coopération bilatérale

Goudjil s'entretient avec l'ambassadeur iranien

Le président du Conseil de la Nation par intérim, Salah Goudjil s'est entretenu, hier au siège du Conseil, avec le nouvel ambassadeur de la République islamique d'Iran en Algérie, Hussein Mashalchi, sur les voies de coopération et de coordination dans les différents domaines, a indiqué un communiqué de cette institution. M.Goudjil a passé en revue avec l'ambassadeur iranien qui lui a rendu une visite de courtoisie, les relations bilatérales et les voies de coopération et de coordination dans les différents domaines, tout en œuvrant à leur promotion au plus haut niveau. A cet égard, les deux parties ont salué le niveau de coopération parlementaire entre les deux pays, insistant sur la nécessité de les développer au mieux des intérêts communs, et des aspirations des deux peuples frères et dirigeants des deux pays.

k.s

Médaille d'argent pour Makhloufi sur 1500 mètres

Mobilis félicite le vice champion

Mobilis, félicite l'ambassadeur de sa marque, qui a été sacré lors de ses Mondiaux d'Athlétisme, en relevant le défi et en décrochant sa première médaille dans un championnat du monde.

L'Algérien Taoufik Makhloufi, s'est adjugeait la médaille d'argent du 1500 m des championnats du Monde d'Athlétisme, avant-hier à Doha (Qatar). Dans une course très rythmée, notre champion a terminé deuxième avec (3.31.38), réalisant ainsi son meilleur temps dans cette épreuve et bat son records personnel réalisé lors des Jeux Olympiques de Londres en 2012, où il avait décroché l'Or avec 3.34.08.

L'enfant prodige du demi-fond algérien annonce son grand retour, à une année des Jeux Olympique de Tokyo 2020. Mobilis, félicite notre vice champion, pour ce nouveau sacre qui honore toute l'Algérie.

موبيليس
mobilis®